



ÉTUDE

CENTRAFRIQUE 2016-2023 : SUR LE CHEMIN DE LA RENAISSANCE

UNE APPROCHE CRITIQUE DE LA REFLEXION RELATIVE A LA FABRIQUE D'UN AUTORITARISME EN CENTRAFRIQUE

Par :

Université de Bangui

Pr. Augustin KONGATOUA KOSSONZO

Pr. Alexis N'DUI-YABELA

Pr. Marcellin KONGBOWALI

Dr. Mario AZOU-PASSONDA

Dr. Maurice MBEKO, MC

Dr. Simon Narcisse SAKAMA

Dr. Gérard DEGANENDJI, MC

Centre de Recherche pour la Démocratie et le Développement en Afrique (CEREDDA)

Dr. Joël Trésor NYONKA'A

Dr. Léo Gaël ATANGA ONDOA

Dr. Alvin ATEBA ANGONI

Dr. EYOLE NGANJE MONONO

AICHATOU LAREE

AGBOR Derick TAKANG

IKOME Neal MBELLA

Arnaud EKANDE TJOPE



« La construction d'un Etat moderne et puissant garanti le développement socioéconomique et culturel, la paix durable, l'installation progressive du mode de gouvernance démocratique et des libertés individuelles »

Centre de Recherche sur la Démocratie et le Développement en Afrique
(CEREDDA)

LE CEREDDA EN BREF

Créé en 1993 et enregistré en 2013 en tant que *Think-Tank* Panafricain, le Centre de Recherche sur la Démocratie et le Développement en Afrique (CEREDDA) a été transformée en Organisation Non Gouvernementale (ONG) au Cameroun par Arrêté Ministériel N° 000000002/0/MINAT/SG/DAP/SDIP/SONG/BA du 01^{er} avril 2020. L'organisation, basée à Buea, détient le statut de membre à la 4^{ème} Assemblée Générale Permanente du Conseil Économique, Social et Culturel de l'Union Africaine (UA-ECOSOCC). Depuis sa création, le CEREDDA participe dans l'observation des élections au Cameroun et dans la sous-région Afrique Centrale. Il a contribué aux missions d'observation électorale de l'Union Africaine. Le CEREDDA reste engagé à accompagner les pays africains sur le chemin du développement et la réalisation du bien-être socio-économique de leurs populations, au travers de la gouvernance visionnaire et planifiée, ainsi que l'avancement des libertés collectives et individuelles.



Résumé

En octobre 2023, trois mois après la tenue réussie d'un référendum constitutionnel décrit par les observateurs nationaux et internationaux comme s'étant « déroulé dans une atmosphère ordonnée, calme, paisible et sereine (...) (avec un) caractère globalement libre, transparent, crédible et légitime », Roland MARCHAL publiait, aux Presses de Sciences Po., une étude intitulée : « *Centrafrique : la fabrique d'un autoritarisme* ». Cette réflexion interpella le collectif des chercheurs du CEREDDA et de l'Université de Bangui, déjà rassemblés depuis le début de l'année 2023 autour d'un travail de collecte de données de terrain sur la gouvernance politique en République Centrafricaine. C'est ainsi que fut initié la présente étude dont l'objet tend à montrer que la RCA apparaît aujourd'hui comme un Etat en pleine régénérescence. En effet, le processus de reconstruction du pays amorcé en 2016 sous le leadership actif du Président TOUADERA, a donné lieu jusque-là à un ensemble de reconfigurations internes et externes constituant désormais le socle de la paix, de la stabilité et d'un développement tous azimuts. Cependant, il importe de relever d'importants défis susceptibles de fragiliser la dynamique en cours. La mise en lumière des mobiles de la renaissance en Centrafrique remet alors en cause l'ensemble des hypothèses développées par MARCHAL qui de manière globale se singularisent par une véritable construction d'opinion. Pour y parvenir, cette étude se fonde dans un champ méthodologique et théorique qui fait appel aux techniques qualitatives de collecte des données notamment l'observation directe, l'entretien, la recherche documentaire, l'analyse systémique, le constructivisme sociologique, la méthode géopolitique et le réalisme classique dans les Relations internationales.

Mots clés : République Centrafricaine, Renaissance, Construction d'opinion, développement, démocratie.

Summary

In October 2023, three months after the successful holding of a constitutional referendum described by national and international observers as having “taken place in an orderly, calm, peaceful and serene atmosphere (...) (with) a generally free, transparent, credible, and legitimate character”, Roland MARCHAL published a study entitled “Central African Republic: The Making of an Authoritarianism” at the Presses de Sciences Po. This reflection challenged the team of researchers from CEREDDA and the University of Bangui, who have already been gathered since the beginning of 2023 to collect field data on political governance in the Central African Republic. This is how the present study was initiated, the aim of which is to show that CAR appears today as a State in full regeneration. Indeed, the country's reconstruction process, which began in 2016 under the active leadership of President TOUADERA, has so far given rise to a series of internal and external reconfigurations that now constitute the basis for peace, stability, and all-round development. However, there are important challenges that could undermine the current momentum. The shedding of light on the motives of the Renaissance in Central African Republic thus calls into question all the hypotheses developed by MARCHAL, which, in a global way, are distinguished by a real construction of opinion. To achieve this, the study basis itself on a methodological and theoretical field that uses qualitative data collection techniques including direct observation, interviewing, documentary research, systemic analysis, sociological constructivism, the geopolitical method, and classical realism in International Relations.

Keywords: Central African Republic, Renaissance, Opinion building, development, democracy.



Table des matières

INTRODUCTION.....	1
I. L'ETUDE MARCHAL : UNE CONSTRUCTION D'OPINION.....	9
A. Défauts perceptibles sur la forme	10
1. Un impressionnant défaut de conceptualisation.....	10
2. Revue de la littérature et problématisation invisibles	10
3. Les références en bas de page	11
4. Une conclusion non conforme	11
B. Limites dans le fond	12
1. La fabrique d'un autoritarisme en RCA.....	12
2. Un Etat contre le droit en RCA.....	15
3. Le renforcement de la crise ethnique	23
4. Une appréhension hasardeuse des conditions d'existence de l'Etat	25
5. La fabrique du sentiment antifrçais sous un prisme populiste	28
6. L'institutionnalisation des milices.....	33
II. RCA : UN ETAT EN PLEINE REGENERESCENCE	37
A. Le leadership actif du Président TOUADERA.....	37
1. La combinaison du leadership de compromis et du leadership situationnel.....	37
2. La diplomatie active de Bangui	39
B. Au-delà des injonctions d'alternances : évaluer objectivement la construction de la paix pour le développement	41
1. Retour sur la philosophie des trois paix	43
2. Pour des outils plus adaptés de mesure de la paix et du développement	45
III. LES RISQUES DE FRAGILISATION DE LA RECONSTRUCTION DE LA RCA.....	47
A. Le foisonnement des menaces à la paix et à la stabilité	47



1. Les menaces au plan interne	47
2. Les menaces externes à la crédibilité de l'administration TOUADERA.....	51
B. La diplomatie janusienne de certains acteurs internationaux	53
1. Les logiques de fabrication des opinions contre le pouvoir centrafricain.....	54
2. Les usages d'une diplomatie coercitive et de fragilisation de l'Etat Centrafricain	55
CONCLUSION	57
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	59



INTRODUCTION

Le concept de renaissance fait son entrée sur le continent africain dans les années trente¹, et dans les années quarante, s'en saisit déjà la plume d'une icône de la doctrine panafricaniste : Cheikh ANTA DIOP². L'auteur y voit :

« La conscience historique africaine, fortifiée par la connaissance approfondie et autonome de tout le passé culturel africain ; le dialogue fructueux des africains avec leurs propres héritages culturels, danses, musiques, littératures orales et écrites, valeurs esthétiques, valeurs sociales ; langues africaines ; la nouvelle créativité des africains dans le monde d'aujourd'hui où il s'agit non seulement de "recevoir" mais aussi de "donner", de "participer", de "construire", d'"agir" »³.

La « Renaissance » dans le contexte africain se perçoit comme « *pas seulement une vision du monde, (mais aussi) une manière d'être et d'avoir, une manière d'exister, une manière de vivre, de construire l'Afrique* »⁴. C'est dans cette perspective que Mathias Eric OWONA NGUINI, s'inspirant de Cheikh ANTA DIOP et Norbert ELIAS, voit la « Renaissance africaine » comme le résultat d'une activité historique et pratique :

« Entendue comme orientation de refondation historique et de restructuration anthropologique – (comportant) la nécessité de remodeler les atours et les contours culturels des sociétés d'Afrique. Une telle activité commande alors que les agents et les agences constitutives de ces sociétés soient capables de (re)lancer un « procès de civilisation » sur des bases autonomes, autoréférentielles et auto-propulsives autres que des sources (néo)coloniales et exogènes déniaient aux sociétés « négro-africaines » toute capacité propre de conduite civilisatrice »⁵.

Il s'agit d'un « concept opératoire »⁶. D'après Jean TABI MANGA, la Renaissance est un « *puissant mouvement historique et global dont (celui d')émergence ne représenterait qu'un point stratégique, culminant et politiquement visible parce que lieu de cristallisation*

¹Jean Tabi Manga, *Des voix... à la voie du temps : variations sur la Renaissance, l'Émergence et la Modernité africaine*, Yaoundé : Editions SOPECAM, 2014, p. 30.

² Cheikh Anta Diop, « Quand pourra-t-on parler d'une renaissance africaine ? », *Le musée vivant*, n° spécial, novembre 1948, pp. 57-65. (Republié dans le recueil *Alerte sous les tropiques*).

³Extrait de la communication de Evelyne Brener, *De l'oralité à l'audiovisuel pour la Renaissance Africaine et du rôle de la femme pour cet objectif*. 3e Congrès international de la Femme Noire – Kinshasa, 1er décembre 2009. Mis en ligne sur le site : <http://www.ceafri.net/site/spip.php?article144&artsuite=1>

⁴*Ibid.*

⁵ Mathias Eric Owona Nguini, « Politiques et économies de l'esthétique de (la) renaissance africaine » in Jean-Emmanuel Pondi (dir), *Repenser le développement à partir de l'Afrique*, Yaoundé-Cameroun : Afrédit, mai 2011, pp. 515-540.

⁶ Jean Tabi Manga, *Des voix... à la voie du temps : variations sur la Renaissance, l'Émergence et la Modernité africaine... Ibid.*, p.80.



des aspirations économiques et industrielles »⁷. L'émergence est en fait « le point ultime du mouvement global de renaissance »⁸. L'auteur devient encore plus précis quand il estime que :

« La Renaissance (...) est un mouvement profond (...) global puisqu'il est à la fois, culturel, philosophique, intellectuel et social. Il y a une dynamique historique et une volonté de se ressourcer et de retrouver les valeurs culturelles fondatrices pour créer autre chose, un autre état d'esprit et imaginer d'autres « voies » possibles de développement »⁹.

La Renaissance consiste à « cultiver en permanence l'art d'être soi tout en intégrant à soi la puissance de l'autre, sa créativité, son intelligence en vue de renouveler sa force vitale »¹⁰. « Cette opération présuppose la plénitude de la connaissance de soi »¹¹, il s'agit en fait de la réalisation d'une véritable synthèse identitaire, perçue par l'Union Africaine comme « une reconstruction de la mémoire et de la conscience historique de l'Afrique et de la diaspora africaine »¹².

La notion de renaissance fait sens dans le contexte sociopolitique de la République Centrafricaine (RCA) depuis 2016, quand on en vient à examiner les avancées amélioratives ou non, opérées dans le système de gouvernance dudit pays, dans une logique de souveraineté ouverte. Les travaux scientifiques dans lesquels les auteurs se seraient essayés à cet exercice sont rares voire peu accessibles.

On peut distinguer deux groupes de travaux sur la gouvernance sociopolitique et les questions sécuritaires en RCA à savoir : les objectivistes et les subjectivistes.

Le groupe des objectivistes comprend les auteurs qui, s'intéressant à l'objet d'étude gouvernance sociopolitique et sécuritaire en RCA, l'abordent en faisant un effort visible de respect de la démarche scientifique résumée en quelques mots par Gaston BACHELARD, repris par Luc VAN CAMPENHOUDT et Raymond QUIVY : « le fait scientifique est conquis, construit et constaté ». Ou encore, pour parler comme Pierre BOURDIEUX, Jean-Claude CHAMBOREDON et Jean-Claude PASSERON, le nécessaire respect de la hiérarchie

⁷Jean Tabi Manga, *Des voix... à la voie du temps : variations sur la Renaissance, l'Émergence et la Modernité africaine...* Op. cit, p.43.

⁸*Ibid.*, p.63.

⁹*Ibid.*, p.47.

¹⁰*Ibid.* p.50.

¹¹*Ibid.* p.51.

¹²Charte de la Renaissance culturelle africaine, article 7 (1).



des actes épistémologiques à savoir : la rupture, la construction et la constatation (expérimentation)¹³.

Louisa LOMBARD appartient à ce groupe d'auteurs. En 2012, elle examine le cycle de rébellion dans lequel est tombée la RCA au cours de la décennie écoulée¹⁴. Elle part de l'idée que :

« Pour comprendre l'insécurité et les rébellions en RCA, il convient d'analyser les dynamiques spécifiques qui ont favorisé leur création. Or les structures de consolidation de la paix soutenues par les bailleurs internationaux sont fondées sur une conception idéale-typique de l'État qui ignore les rouages de la politique sur le terrain. Ainsi, des leaders basés dans la capitale ont pu sans être inquiétés souscrire du bout des lèvres aux idéaux étatiques tout en renforçant leurs propres prérogatives »¹⁵.

Plus concrètement, elle observe qu'« alors que le président François BOZIZÉ (président depuis 2003) renforçait un peu plus son emprise sur les ressources de la capitale, la violence s'est poursuivie dans l'arrière-pays » dû notamment au fait que « les structures transitionnelles promues par les agences internationales (...) procèdent d'une vision de ce que l'État devrait être mais ignorent la manière dont la politique se joue en fait sur le terrain »¹⁶. Ce, dans un contexte où une expression locale déjà évoquée en 1997 par T. BIERSCHEK et J.-P. OLIVIER De SARDAN voulait que « l'État s'arrête à PK12 » : c'est-à-dire que, l'État en RCA s'arrête à douze kilomètres du centre de Bangui la capitale¹⁷. Toutes choses qui ont poussé l'auteure à poser l'hypothèse que « la construction étatique post-conflit sous supervision internationale a échoué à entraîner les acteurs de l'État-capitale et des projets de gouvernement de l'arrière-pays dans un partenariat productif »¹⁸. Ce qu'elle s'emploie à constater/démontrer en analysant « la politique dans la capitale et l'histoire de l'État en RCA », les « dynamiques de l'arrière-pays et la genèse des principales rébellions qui y sont nées » et les « causes de l'incapacité des programmes de Désarmement,

¹³ Luc Van Campenhout et Raymond Quivy, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 4^e éd., 2011, p. 15.

¹⁴ Louisa Lombard, « Rébellion et limites de la consolidation de la paix en République Centrafricaine », in *Politique Africaine*, Editions Karthala, 2012/1 (N° 125), pp. 189-208. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2012-1-page-189.htm>

¹⁵ *Idem*.

¹⁶ *Idem*.

¹⁷ Louisa Lombard, « Rébellion et limites de la consolidation de la paix... *Op. cit.* Comme nous le verrons, les autorités centrafricaines depuis 2016 revendiquent avoir porté la présence étatique sur le territoire centrafricain à plus de 95% grâce à une reconstruction de l'armée et la réforme de l'administration publique avec l'appui de leurs nouveaux partenaires internationaux.

¹⁸ *Ibid.*



démobilisation et réinsertion (DDR) à rassembler les acteurs de la capitale et à s'intéresser aux dynamiques de l'arrière-pays »¹⁹. Dans le travail de l'auteure, la rupture, la construction et la constatation relativement à l'objet étudié sont perceptibles, dans un style rédactionnel qui laisse transparaître l'engagement et la distanciation critiques pour parler comme Norbert ELIAS.

Le groupe des subjectivistes lui, est composé des auteurs qui agissent scientifiquement par construction d'opinions. Si les supports au travers desquels ils publient leurs œuvres et le style rédactionnel qu'ils utilisent semblent scientifiques, ces derniers ne font pas preuve, de façon visible, de mobilisation de la démarche scientifique préalablement décrite et sur laquelle nous reviendrons. Leur approche ne conduit pas à les classer dans la catégorie des « intellectuels intègres » au sens de Pascal BONIFACE²⁰. À l'analyse, c'est dans ce groupe que semble se situer les travaux de Roland MARCHAL sur la RCA depuis au moins 2015.

Alors que dans la continuité des constatations faites par LOMBARD, la RCA sort d'une guerre civile meurtrière avec des épisodes épiques en 2013, MARCHAL décide de revenir sur « la nature de la crise que la communauté internationale essaie de résoudre en allant aux élections le plus rapidement possible »²¹. Il fustige alors la situation qui, d'après lui, prévalait dans le pays à savoir que « les acteurs internationaux évitent de questionner la perpétuation au pouvoir d'une élite banguissoise prédatrice et d'une situation régionale dans l'impasse depuis trop longtemps ». Dès l'entame de son texte, l'auteur fait clairement montre de son parti pris déterministe et son penchant à une écriture dite scientifique mais clairement teintée de jugements de valeurs. Non seulement il qualifie dans son titre le phénomène de transition politique de « drôle », mais en plus, on est tenté de se demander ce qu'il met dans « élites

¹⁹ Louisa Lombard, « Rébellion et limites de la consolidation de la paix... Op. cit.

²⁰ « Ce qui les réunit, au-delà de leurs différences, c'est tout d'abord un refus de mensonge. [...] Ils prennent position par conviction, non par intérêt. Ils ne sont pas prisonniers d'un clan, d'une tribu. Ils résistent aux pressions. Ils n'ont pas peur. Ils ne monnayent pas leur notoriété en échange de récompenses morales ou matérielles. Ils n'hésitent pas à aller contre les vents dominants si cela correspond à l'idée de ce qui leur paraît juste. Ils ont bien sûr des engagements, mais qui ne sont pas le résultat d'avantages ou de solidarité clanique, sociale, religieuse ou ethnique. Ils relèvent plutôt d'une recherche d'universel. Ils sont capables de penser contre eux et pour tous. Ils ne calculent pas avant de prendre position si ce qu'ils vont exprimer va plaire ou non, si cela va augmenter ou non leur popularité ou leur compte en banque. Il se demandent à l'inverse si cela est juste ou pas, et ne peuvent avoir recours au mensonge car leur désir d'universel en serait affecté ». Pascal Boniface, *Les intellectuels intègres*, Paris, Jean-Claude Gawsewitch Éditeur, 2013, pp. 11-12.

²¹ Roland Marchal, « Premières leçons d'une « drôle » de transition en République Centrafricaine », Editions Karthala, « Politique africaine », 2015/3 n° 139, pp. 123-146. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2015-3-page-123.htm>



banguissoises »²² (capitale de la RCA par définition cosmopolite comme toutes les capitales des Etats du monde et donc concentrée de toutes les composantes sociologiques de la nation).

Par ailleurs, sur la base de deux « scénettes », dignes de la rubrique des faits divers d'un magazine de société, l'auteur en vient à conclure de façon interrogative que les élites centrafricaines dirigeantes (de la transition de 2015) ont oublié la crise qui a détruit leur pays²³. À aucun moment l'auteur ne clarifie les concepts d'« *élites centrafricaines* » qu'il mobilise abondamment et dont il dit vouloir éclairer le comportement²⁴. Il dit aussi vouloir souligner, dans son article, les attentes et les doutes de la population centrafricaine. Sauf que là encore, l'auteur n'expose à aucun moment la technique de collecte des données qu'il aurait déployé pour parvenir à une constatation qui ferait autorité scientifique à l'opinion exprimée par la population centrafricaine. Au surplus, l'auteur en vient, dans le même papier, à exprimer des doutes quant à la validité de l'analyse qu'il dit effectuer à laquelle il donne pourtant un style scientifique. Tout en qualifiant au passage la RCA de « *petit pays ne recouvrant aucun enjeu géopolitique majeur* »²⁵, il dit en substance que : « *si cette analyse est correcte, la Centrafrique est condamnée, une fois de plus, à servir de laboratoire à des politiques de sortie de crise qui ont failli ailleurs* »²⁶.

Au final, dans cette publication de MARCHAL, la démarche scientifique est à rechercher sans succès. Les trois actes essentiels y relatifs tels qu'énoncés par Luc VAN CAMPENHOUDT et Raymond QUIVY n'y sont pas respectés. Il s'agit premièrement de la nécessaire rupture du chercheur avec le sens commun et ses préjugés, c'est-à-dire une prise de recul avec les idées préconçues²⁷. Deuxièmement, le chercheur doit procéder à la construction de l'objet qu'il étudie. « *Il s'agit de « reconstruire » les phénomènes étudiés sous un autre angle qui est défini par des concepts théoriques relevant des sciences sociales. (...) Sans cette construction théorique, il n'y aurait pas d'expérimentation valable. Il ne peut y avoir, en sciences sociales, de constations fructueuses sans construction d'un cadre théorique*

²² Roland Marchal, « Premières leçons d'une « drôle » de transition... *Idem.*

²³ *Idem.*

²⁴ *Idem.*

²⁵ À se demander pourquoi donc la France et les Nations Unies y ont déployé des forces de maintien et de consolidation de la paix et pourquoi aujourd'hui encore la Russie et la Chine y sont présentes provoquant au passage le courroux des puissances occidentales à l'instar des Etats-Unis d'Amérique ?

²⁶ *Idem.*

²⁷ Luc Van Campenhoudt et Raymond Quivy, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 4^e éd., 2011, p. 18.



de référence »²⁸. Troisièmement enfin, l'acte de la constatation consiste en la vérification des propositions énoncées par le chercheur au travers « *des informations sur la réalité concrète* »²⁹. Il s'agit de la mise à l'épreuve des faits qui est encore appelée « *expérimentation* ».

L'on se serait sans doute arrêté là, si cet habitus d'habillage de textes ordinaires voire de propagande, d'un manteau ou d'une couche de peinture tendant à donner l'impression de scientificité ne s'était pas ancré dans certaines publications de l'auteur sur la réalité sociopolitique de la RCA. C'est d'ailleurs cette volonté d'épistémologie des publications prétendument scientifiques sur la RCA qui nous a conduit à initier la présente étude. Il est question d'appeler à une catharsis du champ scientifique politologique francophone international qui serait de nature à le dépouiller de certaines scories en y extirpant les éléments d'une science politique à gage qui semble y faire son lit depuis un bon nombre d'années au détriment de l'universalisme de la rigueur scientifique.

Poursuivant dans la même lancée qu'en 2015, Roland MARCHAL a publié en octobre 2023 aux éditions Sciences Po une étude intitulée : « *Centrafrique : la fabrique d'un autoritarisme* »³⁰. La thèse défendue par l'auteur va dans le sens d'affirmer que :

« (...) la direction d'un Etat déliquescant comme la RCA joue aujourd'hui de ses propres faiblesses et d'une configuration régionale et internationale particulière pour clôturer le champ politique, brutaliser sa propre population en construisant un ennemi forcément étranger, en jouant d'intérêts opportunistes russes pour sa pérennisation »³¹.

Le constat posé par MARCHAL apparaît à tout le moins paradoxal pour tout observateur averti, qui s'intéresse à l'évolution sociopolitique et à la gouvernance politique en RCA. Alors que la majorité des observateurs estime que depuis 2016 et la fin de la dernière transition politique, le pays traverse une période de stabilité qui pousse à l'espérance d'une prospérité, il est en effet surprenant que d'autres viennent à estimer que le pays s'insère au contraire dans un système autoritaire et donc non démocratique. Ce, avec un style qui laisse penser que la RCA a déjà connu mieux et qu'il s'agirait là d'un retour en arrière, d'une régression en termes de gouvernance. Pour MARCHAL en effet, les signes ou indicateurs de

²⁸ Luc Van Campenhoudt et Raymond Quivy, *Manuel de recherche en sciences sociales...* Ibid., p. 20.

²⁹ Idem.

³⁰ Roland Marchal, « Centrafrique : la fabrique d'un autoritarisme », in *Les études du CERI*, n° 268-269, octobre 2023.

³¹ Ibid., p. 3.



cette « autoritarisation » de la RCA sous le Président TOUADERA, seraient : l'institutionnalisation des milices par l'Etat, la prédation et l'impossible institutionnalisation des Forces Armées Centrafricaines (FACA), le tournant vers le Rwanda et l'Angola au détriment du Congo et du Tchad sur la scène régionale et l'ouverture vers la Fédération de Russie.

Le résultat auquel MARCHAL dit être arrivé ne correspond pas au constat posé par le Centre de recherche sur la Démocratie et le Développement en Afrique (CEREDDA) dans une entreprise heuristique d'analyse de la gouvernance en RCA, menée en partenariat avec l'Université de Bangui. Dans ce cadre, le collège des chercheurs constitué de différentes sensibilités politologiques, juridiques, socio-anthropologiques et philosophiques, a entrepris dès le début de l'année 2023, un certain nombre d'enquêtes de collecte des données sur le terrain centrafricain. Aussi, a-t-il conduit des entretiens avec des représentants de la classe politique centrafricaine, des partis politiques de la majorité présidentielle et de l'opposition, en passant par les agents de l'administration publique et un échantillon des populations y compris à l'occasion de l'importante mobilisation de cette dernière dans le cadre du référendum constitutionnel du 30 juillet 2023.

L'observation de terrain effectuée a également porté sur les signes ou les marqueurs socio-économiques de la stabilité politique, avec pour objectif de les vérifier au travers de l'analyse des rétroactions y relatives de l'environnement politique du pays.

De façon générale, la présente étude s'inscrit dans un champ méthodologique et théorique qui fait appel aux techniques de collecte des données que sont l'observation directe, l'entretien avec triangulation, la recherche documentaire. Les méthodes de traitement des données convoquées comprennent l'analyse systémique au sens de David EASTON³², le constructivisme sociologique de Peter BERGER et Thomas LUCKMANN³³, la méthode géopolitique telle qu'appréhendée par François THUAL³⁴.

³² Voir Jean Pierre Delas et Bruno Milly, *Histoire des pensées sociologiques*, Paris, Armand Colin, 4^e éd., p. 319. ; voir également Philippe Braud, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 12^e éd., version numérique, pp. 233-238.

³³ Dans *La construction sociale de la réalité* (1^{ère} éd. 1966). Voir notamment Philippe Corcuff, *Les nouvelles sociologies*, Paris, Armand Colin, 2^e éd., pp. 51-58.

³⁴ François Thual, *Méthodes de la géopolitique : apprendre à déchiffrer l'actualité*, Paris, Ellipses/Editions marketing S.A., 1996, p. 9.



Le champ théorique de l'étude est balisé par le paradigme du réalisme classique dans la discipline des Relations internationales.

Eu égard à tout ce qui précède, l'étude pose la problématique suivante : comment et avec quel impact la boîte noire décisionnelle en RCA parvient-elle, depuis 2016, à produire les réponses adéquates aux demandes exprimées par l'environnement social centrafricain ? Lesdites réponses cadrent-elles avec les logiques de la gouvernance démocratique dans le sens de la construction d'une société de paix positive, négative et de culture, résumées dans les 17 objectifs de développement durable (ODD) ? Quels sont les écueils susceptibles de fragiliser le processus de régénération en cours ?

Répondre à ce questionnement implique d'examiner l'étude produite par Roland MARCHAL dans le sens d'une construction d'opinion irrespectueuse de la démarche scientifique (I), avant de démontrer qu'à la lumière du terrain, la Centrafrique apparaît comme un Etat en pleine régénérescence (II). Toutefois, les tendances mélioratives de la gouvernance observées restent sujettes à des risques de fragilisation (III).



I. L'ETUDE MARCHAL : UNE CONSTRUCTION D'OPINION

« C'est dans l'acte même de connaître, intimement, qu'apparaissent, par une sorte de nécessité fonctionnelle, des lenteurs et des troubles (...) des causes de stagnation et même de régression (...) des causes d'inertie que nous appellerons des obstacles épistémologiques »³⁵. Pour Gaston BACHELARD, l'opinion est « le premier obstacle » épistémologique à surmonter, car elle « pense mal ; elle ne pense pas : elle traduit des besoins en connaissance »³⁶.

En effet, « l'esprit scientifique nous interdit d'avoir une opinion sur des questions que nous ne comprenons pas, sur des questions que nous ne savons pas formuler clairement »³⁷. Desceller l'opinion dans un travail qui se proclame scientifique reviendrait donc à vérifier si la démonstration effectuée après conquête de l'objet d'étude s'appuie sur la formulation d'un questionnement ou mieux d'une problématique à laquelle elle tente de répondre. Ou alors est-ce simplement une « réaction (...) verbalisable, comportant un jugement sur une situation prêtant à discussion »³⁸ ?

En tout état de cause, la problématisation se situe au cœur du raisonnement scientifique. Elle s'appuie nécessairement sur le stock de connaissances antérieures relativement à un objet d'étude donné. En l'absence d'un questionnement clairement formulé, toute tentative de démonstration prétendument scientifique tombe inéluctablement dans la sphère d'une construction ou d'une démonstration d'opinion. Toutes choses qui s'apparenteraient alors à l'état préscientifique distingué par BACHELARD³⁹.

Au regard de tout ce qui précède, l'étude publiée en octobre 2023 par Roland MARCHAL sur la RCA apparaît comme une construction d'opinion. L'analyse de forme (A) et de fond (B) permet en effet de démontrer cet état de fait caractérisé par un saut immédiat de l'intuition de départ à la constatation sans construction transitoire.

³⁵ Gaston Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 3^e éd., 2011, p. 13.

³⁶ *Ibid.*, p. 16.

³⁷ *Idem.*

³⁸ Madeleine Grawitz, *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 8^e éd., 2004, p. 299.

³⁹ Gaston Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique... Ibid.*, p. 9.



A. Défauts perceptibles sur la forme

Sur la forme, la publication de Roland MARCHAL révèle un défaut de conceptualisation (1), de problématisation (2), de référencement (3) et de considérations conclusives (4).

1. Un impressionnant défaut de conceptualisation

Serge PAUGAM conseil de s'assurer que tout processus de construction de l'objet d'étude puisse impliquer « *au moins autant un travail sur soi qu'un travail sur les notions du sens commun, sur les catégories de la vie courante dont l'usage peut conduire à l'aveuglement* »⁴⁰. Il est donc important de procéder au préalable à la clarification des concepts et notions clés qui structurent une thématique donnée. Toutes choses que manque de faire, de façon surprenante, Roland MARCHAL dans son étude. Les concepts que rappelle le titre de cette dernière ne sont en effet à aucun moment définis dans son texte. Que ce soit celui de « fabrique » dont la définition aurait même pu s'arrêter à une simple référence littérale avant tout rapprochement avec le paradigme du constructivisme sociologique cher à Peter BERGER et Thomas LUCKMANN, les auteurs de *La construction sociale de la réalité* (1966). Ou encore, le concept d'« autoritarisme », pourtant abordé de façon pertinente par Madeleine GRAWITZ, Guy HERMET et al., sans oublier Philippe BRAUD⁴¹.

2. Revue de la littérature et problématisation invisibles

L'auteur ne présente aucune revue de la littérature conforme à la démarche scientifique. La présentation, le commentaire et l'analyse critique des éventuels travaux scientifiques antérieurs sur la RCA sont à rechercher sans succès dans son étude. Pourtant, la phase de revue permet au chercheur de voir si, dans un secteur de connaissance donné, « [...] personne [...] n'a traité toute cette matière, et que ceux qui en ont traité des parties, l'ont fait de manière à laisser beaucoup au travail d'autrui »⁴². Ce qui participe d'une construction optimale de l'objet d'étude.

⁴⁰ Serge Paugam, *La pratique de la sociologie*, Paris, PUF, 2008, p. 15.

⁴¹ Nous revenons *infra* sur la définition de l'autoritarisme en prenant appui sur les propositions de ces auteurs.

⁴² Hugo Grotius, *Le droit de la guerre et de la paix* (1625 (extrait)), cité par Frédéric RAMEL, *Philosophie des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po., 2^e éd., 2011, p. 124.



Roland MARCHAL, au contraire, est plutôt à dire l'idée ou la thèse qu'il défend, sans dire préalablement ce que les autres auraient dit sur le même objet d'étude (gouvernance politique en RCA). Ce, en rupture totale avec le sacro-saint principe de la cumulativité de la connaissance scientifique. Autant d'éléments qui tendent à positionner l'étude menée dans le champ de la construction d'une opinion, et non de la construction d'un objet d'étude.

Il n'est donc pas étonnant que, parallèlement, son étude ne laisse pas clairement transparaître le problème qu'il se propose de résoudre. Aussi, se retrouve-t-on à rechercher en vain, dans l'introduction de son étude, la formulation d'une quelconque problématique c'est-à-dire d'une question centrale et des éventuelles questions secondaires.

3. Les références en bas de page

Prenons en exemple les références en bas de page 111 et 113, pour souligner que les entretiens sont certes une méthode de collecte de données, mais un chercheur peut en faire une pure imagination. C'est ce qui semble également être le cas à la page 50 de l'étude de MARCHAL et dans bien d'autres.

De façon générale, les nombreux défauts de référencement que comporte le travail de MARCHAL ne permettent pas l'avancement du processus de falsification scientifique. Ces défauts restent perceptibles au travers de l'usage par l'auteur de formules lapidaires sans précision des sources telles que les suivantes : « *Un homme politique commenta (...)* », « *anonyme* », « *L'explication qui circulait alors dans les cercles diplomatiques et onusiens était que (...)* », « *De nombreux opposants ont donné une autre explication (...)* », etc.

4. Une conclusion non conforme

Dans sa conclusion, l'auteur ne résume pas le cheminement global de sa pensée, mais se limite davantage à faire une prospection des futurs possibles en RCA et au niveau régional à travers la formulation d'un ensemble d'interrogations qui, de façon spontanée et sans démonstration, deviennent déterminantes pour l'avenir. Ce déterminisme représente un biais à l'objectivité et à la scientificité de sa démarche. Car, rien n'indique de manière factuelle, que les questions soulevées par l'auteur se matérialiseront dans un avenir proche ou lointain.

Sa conclusion s'assimile à une sorte de chronique médiatique contre le régime centrafricain, la société de sécurité privée russe Wagner et partant la diplomatie de la



Fédération de Russie en RCA et en Afrique. On observe un défaut de conformité à l'égard des canons scientifiques consacrés : pas de rappel de la problématique centrale posée, aucune évocation des articulations de sa démonstration, pas d'ouverture du débat scientifique sur les grandes problématiques théoriques et/ou pratiques de la construction de l'Etat en Afrique.

En définitive, l'auteur a eu la faiblesse de plonger dans l'« *induction utilitaire* » qui, d'après Gaston BACHELARD, « conduit à des généralisations exagérées »⁴³ et sans fondements.

B. Limites dans le fond

Roland MARCHAL, tout au long de son texte, procède par une construction non soutenue d'un certain nombre d'hypothèses qu'il ne démontre véritablement à aucun moment de son étude. Ces hypothèses concernent les affirmations ci-après : la fabrique d'un autoritarisme (1) ; un Etat contre le droit (2) ; le renforcement de la crise ethnique (3) ; une appréhension hasardeuse des conditions d'existence de l'Etat (4) ; la fabrique du sentiment antifrçais sous un prisme populiste (5) ; l'institutionnalisation des milices (6).

1. La fabrique d'un autoritarisme en RCA

L'autoritarisme est défini par Madeleine GRAWITZ comme ce qui caractérise « *un régime dans lequel le rapport gouvernant/gouverné repose de façon permanente sur la force plus que sur la persuasion* »⁴⁴. Les régimes politiques considérés sous ce type, d'après le *Dictionnaire de science politique et des institutions politiques* :

« *Se caractérisent par le refus de tolérer l'expression publique de désaccords politiques importants. L'opposition légale est donc soit interdite soit encadrée et surveillée. Selon la nature des forces sociales qui soutiennent les gouvernants et selon l'organisation « technique » du régime (pseudo-multipartisme, parti unique, interdiction de toute activité politique) on peut en distinguer de nombreuses catégories. Les monarchies traditionnelles d'Ancien Régime sont bien différentes en effet des dictatures prétoiriennes (en Afrique ou dans le monde arabo-musulman), des*

⁴³ Gaston Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 2011 (1938), p. 111. Pour l'auteur en effet, « la poussée utilitaire conduira presque infailliblement trop loin. Tout pragmatisme, par le seul fait qu'il est une pensée mutilée, s'exagère fatalement. L'homme ne sait pas limiter l'utile. L'utile, par sa valorisation, se capitalise sans mesure ».

⁴⁴ Madeleine Grawitz, *Lexique des sciences sociales...* Op. cit., p. 34.



oligarchies clientélistes d'Amérique latine ou des bureaucraties de l'ex-camp socialiste en Europe »⁴⁵.

Pour Philippe BRAUD, dans le glossaire de son ouvrage intitulé *Sociologie politique*⁴⁶, est autoritaire un Etat ou un régime, une « *forme de gouvernement qui interdit l'expression publique d'un dissensus (i.e. l'affichage de désaccords dans la presse ou l'existence d'une opposition dans la vie politique)* ». Il s'agit d'après lui⁴⁷, d'un régime politique caractérisé par « *un verrouillage institutionnel étroit* » qui vise à « *empêcher toute remise en cause* » de la présence des dirigeants concernés au pouvoir. Ces derniers font alors usage d'un certain nombre de procédés en fonction du niveau de développement social et politique de la société considérée. Lesdits procédés vont de l'interdiction pure et simple de toutes activités politiques organisées, à l'entier contrôle de l'appareil d'Etat pour s'assurer de rigoureuses fidélités du sommet jusqu'à la base, en passant par l'étroit contrôle de la vie politique du pays « *tout en maintenant des apparences « démocratiques » ou « libérales »* ».

Si ces définitions sont fort intéressantes, aucun des auteurs cités ci-dessus ne nous dit pourtant si les Etats ou régimes politiques naissent autoritaires ou démocratiques, comment ils le deviennent ou encore comment ils cessent de l'être. De toute évidence, l'histoire des institutions en RCA révèle sans détours que ce pays n'est pas né démocratique ou autoritaire. Comme la plupart des pays africains, il est en phase d'étatisation ou de mise en place des institutions a même de consacrer un Etat moderne. Dans ce contexte, lui opposer un procès en autoritarisme ou même en démocratisation s'avère pour le moins inapproprié.

En effet, de l'avis même des populations centrafricaines rencontrées dans les rues de Bangui ainsi que des représentants du pouvoir public en RCA, le pays connaît aujourd'hui un niveau de stabilité rare et ce depuis l'arrivée du Président TOUADERA à la magistrature suprême. Si le travail de modernisation des institutions (Loi fondamentale, Armée, Administration publique...) engagé depuis 2016 s'apparente pour Roland MARCHAL à la construction d'un autoritarisme suivant la définition détaillée ci-dessus, alors l'on peut se poser la question de savoir si l'instabilité chronique et l'anarchie d'avant 2016 correspondaient plutôt à une situation de prospérité, de démocratie, de liberté et de bien-être des Centrafricains ? La RCA d'avant TOUADERA était-elle plus stable, plus prometteuse en

⁴⁵ Guy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum, Philippe Braud, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 7^e éd., 2013, p. 260.

⁴⁶ Philippe Braud, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 12^e éd., version numérique, *Op. cit.*, p. 725.

⁴⁷ Voir Philippe Braud, *Ibid.*, pp. 279-281.



termes de développement et plus attrayante pour l'investissement et le développement socioéconomique ? Les populations y avaient-elles une forte tradition de participation politique et démocratique avec un niveau de scolarisation et d'éducation politique optimal ?

La réponse ne saurait être affirmative si on se réfère aux travaux publiés dans les années 1990 et au cours de la première décennie des années 2000⁴⁸ sur la situation sociopolitique et sécuritaire en RCA. En réalité, c'est depuis 2016 que l'espoir d'une société prospère et démocratique semble renaître chez les centrafricains rencontrés en début 2023. Ce qui suscite la curiosité au sujet de la crainte de la construction d'un autoritarisme en RCA exprimée par MARCHAL car ne reposant sur aucun fondement diachronique ou synchronique. Plus encore, peut-être faudrait-il regarder dans l'histoire institutionnelle des grandes démocraties de notre ère pour voir comment certaines d'entre elles seraient passées d'un état d'anarchie, d'absence d'Etat, du Moyen âge féodal par exemple à une démocratie libérale moderne sans une phase transitoire (royautés de droit divins, empires et divers régimes autoritaires voire dictatoriaux⁴⁹) plus ou moins longue d'éducation des populations à la modernité. Prenant un peu de recul et considérant ces développements « catastrophiques » au sens de René THOM des sociétés humaines occidentales, on conclurait que la mobilisation du concept de démocratie vis-à-vis des pays africains et plus globalement du grand Sud sous-développés ou en voie de développement, même si peut-être parée de bonnes intentions, s'apparente à une fuite en avant qui a davantage contribué à les déstabiliser sociopolitiquement et à maintenir le sous-développement et la pauvreté. Comment en effet demander à quelqu'un qui manque de tout, qui ne sais même pas ce que c'est que la démocratie, d'être démocrate ? Dans le cas de la RCA et si on suit la logique de MARCHAL, parsemée comme elle était en divers groupes rebelles armés, petits seigneurs féodaux contrôlant diverses parties du territoire, comme l'ont constaté Thomas BIERSCHEK et Jean-Pierre OLIVIER De SARDAN en 1997, comment faire pour construire l'Etat sans une armée outillée capable de servir de canal pour le maintien de l'ordre y compris à travers la

⁴⁸ Voir notamment Louisa Lombard, « Rébellion et limites de la consolidation de la paix en République Centrafricaine », in *Politique Africaine*, Editions Karthala, 2012/1 (N° 125), pp. 189-208. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2012-1-page-189.htm>; Thomas Bierschenk et Jean-Pierre Olivier De Sardan, « Local Powers and a Distant State in Rural Central African Republic », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 35, n° 3, 1997, pp. 441-468.

⁴⁹ Guy Hermet et al., reconnaissent par exemple que la France, l'Angleterre et l'Allemagne sont belle et bien passés par des phases successives de régimes autoritaires dans leurs histoires institutionnelles. Voir Guy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum, Philippe Braud, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques...* pp. 260-262.



dissuasion à l'encontre des vellétés « féodalitaires » seigneuriales ?⁵⁰ En tout état de cause, depuis 2016, on assiste à une véritable reconstitution d'un Etat moderne en RCA, voire à l'avènement d'un « Léviathan » au sens de Thomas HOBBS⁵¹. Du fait de ce paradoxe de disciplinarisation nécessaire de la société aux attitudes et aptitudes de développement pour une transition réelle vers la démocratie et le pluralisme, Guy HERMET et *al.* soulignent que :

« La catégorie des régimes autoritaires tend (...) à tomber à présent en désuétude. La frontière entre les régimes devient en effet tellement floue que l'on parle même d'autoritarisme électoral sans spécifier vraiment s'il s'agit d'une évolution positive de certains gouvernements ou d'une dénaturation de la démocratie »⁵².

2. Un Etat contre le droit en RCA

Poursuivant dans sa logique réflexive, MARCHAL énonce l'hypothèse de l'existence en Centrafrique d'« un Etat contre le droit » synonyme d'un Etat totalitaire. Il s'inscrit alors dans une similitude analytique avec l'étude d'Anne-Laure MAHÉ de 2020 portant sur « *La fabrique locale de l'autoritarisme soudanais...* »⁵³. Dans une logique de falsification de l'hypothèse émise, il semble convenable de clarifier le concept « totalitarisme » et ses contours et par la suite, déterminer si la République centrafricaine apparaît aujourd'hui comme un véritable espace d'expérimentation de ce modèle de gouvernance.

➤ Exploration du concept totalitarisme

Selon Arlette HEYMANN-DOAT le vocable totalitarisme employé par Mussolini en 1925 est issu du terme « totalitaire ». Il visait à magnifier la « *farouche volonté totalitaire* »⁵⁴

⁵⁰ Roland Marchal lui-même pose le constat suivant lequel la crise de 2013 en RCA a conduit à une décomposition de l'Etat manifestée, entre autres, par « *la disparition des corps armés, véritable gangrène dont les métastases ont pris la forme de milices, ainsi que par la désagrégation d'un système de positions dans le champ social et économique que ces derniers garantissaient* ». Du fait de cette crise, « *la déchirure a été intégrale, verticale et horizontale, et n'a épargné aucun secteur d'activité, aucune catégorie sociale, aucune région, pas moins l'appareil d'Etat que l'organisation sociale d'un village perdu dans l'arrière-pays* ». Voir Roland Marchal, « Centrafrique : la fabrique d'un autoritarisme »... *Op. cit.* Comment alors comprendre que le même auteur en vienne à s'offusquer des efforts de reconstruction de l'Etat et de la société centrafricaine mis en œuvre par l'administration du Président Touadera depuis 2016, qualifiant la démarche de « construction d'un autoritarisme ? Toutes choses qui, de l'avis des observateurs, apportent pourtant une lueur d'espoir aux populations centrafricaines ? Qu'est-ce qui peut expliquer cette lecture contradictoire par l'auteur ?

⁵¹ Voir la saisissante description de l'œuvre de Thomas Hobbes, *Leviathan ou la matière, la forme et la puissance d'un Etat ecclésiastique et civil*, que propose Jean-Jacques Chevallier, *Les grandes œuvres politiques de Machiavel à nos jours*, Paris, Librairie Armand COLIN, 1970, pp. 44-55.

⁵² Guy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum, Philippe Braud, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*... *Op. cit.*, pp. 260-261.

⁵³ Anne-Laure Mahé, « La fabrique locale de l'autoritarisme soudanais : singularités et banalités de la domination au Nord Kordofan », in *Politique africaine*, Paris, Karthala, 2020/2 (n° 158), pp. 57-79.

⁵⁴ Arlette Heymann-Doat, *Les régimes politiques*, Paris, La Découverte, 1998, p. 6.



du mouvement du dirigeant italien d'alors en réaction à des modèles tels que l'individualisme, le libéralisme et la démocratie. Aussi, le fascisme adopta-t-il pour devise : « *Tout dans l'État, rien contre l'État, rien en dehors de l'État* ». HEYMAN-DOAT observe que la notion en cause suscita en 1929 l'intérêt des théoriciens de gauche anglais pour désigner l'État fasciste et l'État communiste. En publiant en 1951 un ouvrage intitulé *Le Système totalitaire*⁵⁵, Hannah ARENDT, explore les caractères communs du stalinisme et du nazisme comme un « *type de régime entièrement nouveau* ».

Denis BRAND et Maurice DUROUSSET définissent le totalitarisme comme « *la volonté d'instaurer un Etat fort*⁵⁶ *faisant prévaloir son autorité sur les droits et sur les libertés des personnes* »⁵⁷. Pour eux l'objectif de l'Etat est d'être puissant face aux droits et libertés individuels. De manière extensive, on parle du véritable « plus froid des monstres froids » (NIETZSCHE, 1883) dirigé contre le peuple. Dès lors, pour BRAND et DUROUSSET, le totalitarisme demeure un régime politique dans lequel « *un homme, un groupe, un parti exige une soumission absolue de tous, dispose de la totalité des pouvoirs sans contrôle populaire* »⁵⁸. Ce régime s'accompagne selon les situations de la terreur lorsque « *des actes de violences sont adoptés vis-à-vis des opposants* »⁵⁹. Le gouvernement de la France entre 1793-1794 qualifié de « Terreur » apparaît comme un exemple éloquent.

D'après Bernard CHANTEBOUT⁶⁰, le totalitarisme qui porte les masses au pouvoir à travers les partis qui les représentent trouve un cadre expérimental imaginatif en Russie dès 1917, d'où le concept de « totalitarisme soviétique ». Le système constitutionnel russe reste alors savamment pensé dans l'optique d'éloigner le constitutionnalisme soviétique des

⁵⁵ *Le Système totalitaire* est le troisième ouvrage de la collection *Les origines du totalitarisme*, Paris, Galimard, 2020.

⁵⁶ Dans les années 1980, de « fructueux débats » (George STEINMETZ, 2014) sur la question de l'État ont produit des avancées significatives permettant de cerner la question de l'autonomie relative de l'État, de soulever le problème de l'« État d'exception ». Ensuite, c'est l'aboutissement à l'autonomisation totale de l'État ; ce qui induira à son tour, la question de la possibilité d'un retour en arrière, caractérisé par le recours de l'État à des modes de domination principalement coercitifs ; en clair le retour à la violence pure et simple. L'avantage de ces débats est d'élaborer le concept d'« État défaillant » et d'« effondrement de l'État » qui pourrait être provoqué, non par la domination de l'État par le champ de la politique électorale ou de l'économique, mais par la disparition de l'État, comme dans le cas des « États défaillants ».

⁵⁷ Denis Brand et Maurice Durosset, *Dictionnaire thématique histoire géographie*, 6e éd., Paris, Sirey, 2002, p. 231.

⁵⁸ Denis Brand et Maurice Durosset, *Dictionnaire thématique histoire géographie*, Op. cit., p. 409.

⁵⁹ *Idem*.

⁶⁰ Bernard Chantebout, *Droit Constitutionnel et Science Politique*, Paris, Armand Colin, 2000, pp. 260, 264 et 265.



modèles occidentaux. Considérant le totalitarisme comme un régime, Hannah ARENDT⁶¹, souligne que c'est une nouvelle forme de domination politique, qui n'a pas d'équivalent dans l'histoire humaine. Ce mouvement cherche à s'imposer comme un régime de contrôle quasiment absolu. Il poursuit également une vocation de conquête et d'extension à l'international à l'égard de l'humanité.

Concernant les critères du système totalitaire, une pluralité d'indicateurs paraissent identifiables par ARENDT, CHANTEBOUT, Carl FRIEDRICH, Zbigniew BRZEZIŃSKI... Pour Bernard CHANTEBOUT, le système constitutionnel soviétique se fonde sur trois principes posés par LÉNINE en 1918 :

1- Le refus de la séparation des pouvoirs censé limiter l'emprise de l'Etat sur la société en limitant le pouvoir mais aussi, en garantissant les libertés et l'autonomie. C'est d'ailleurs à juste titre que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen⁶² consacre ce principe en précisant que la garantie des droits doit être assurée dans toute société et la séparation des pouvoirs déterminée.

2- La concentration progressive de la totalité du pouvoir d'Etat par voie de délégation à des organes de plus en plus restreint. C'est dans ce sens qu'en 1918, le peuple soviétique déléguait son pouvoir à un congrès de trois mille (3 000) membres qui à son tour, le déléguait à un Comité Exécutif de deux cents (200) membres. Ce dernier le subdéléguait enfin à un Présidium d'une vingtaine de membres.

3- La subordination absolue du pouvoir administratif au pouvoir politique. Dans ce cadre, il ne revient pas au Conseil des ministres de déterminer la politique de l'Etat. Celui-ci se limite à l'application de la politique énoncée par le parti d'Etat. Le parti occupe une place prépondérante dans la vie politique de l'Etat dans la mesure où c'est en son sein que se décide la nomination ou la révocation d'un / des membre(s) du gouvernement.

La réflexion menée par ARENDT⁶³ ne s'éloigne quasiment pas des idées précédentes. En effet, elle estime que dans le totalitarisme, l'État ne se distingue plus de la société et le contrôle de celui-ci demeure entre les mains d'un groupe unique, en général un parti.

⁶¹ *Op.cit.*

⁶² Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, article 16.

⁶³ Thibault Scohier et al., *Neuf essentiels pour une histoire culturelle du totalitarisme*, Culture & Démocratie, Bruxelles, 2022, p. 17.



L'opposition n'est pas tolérée et la vie quotidienne contrôlée. En outre, elle met en exergue un mobile fédérateur du totalitarisme : l'importance du rôle de l'ennemi et de la déshumanisation. Le régime totalitaire a besoin d'un bouc émissaire, d'un ennemi commun à détruire pour justifier le contrôle total de la population. L'extermination systématique des Juifs à travers la *Shoah* pendant la deuxième guerre mondiale demeure un exemple fort éloquent de cette logique d'action.

Carl FRIEDRICH et Zbigniew BRZEZINSKI⁶⁴, énumèrent six (06) déterminants caractéristiques du système totalitaire. Nous citons entre autres : - une idéologie d'État obligatoire, - un parti unique encadrant les masses, - le monopole de la violence, - le quasi-monopole des moyens de communication, - la terreur de masse, la direction centralisée de l'économie.

En somme, le totalitarisme reste la forme d'autoritarisme la plus extrême et la plus complète. Le pouvoir politique y est détenu par des autocrates (dictateurs ou monarques absolus) qui utilisent des campagnes globales dans lesquelles la propagande est diffusée par les médias de masse qui sont contrôlés par l'État.

A la lumière de la définition du totalitarisme et de l'exposé de ses caractéristiques, il y a lieu de s'interroger si la République Centrafricaine dans sa gouvernance actuelle, s'inscrit dans une logique de façonnage progressif d'un régime autoritariste avec l'étiquette d'un État contre le droit.

➤ **Peut-on visualiser la RCA sous le prisme d'un modèle totalitaire ?**

Le système constitutionnel centrafricain n'a pas vocation à éloigner le constitutionnalisme centrafricain des modèles occidentaux comme le souligne CHANTEBOUT à propos du système constitutionnel soviétique. À juste titre, la Constitution centrafricaine du 30 août 2023 est calquée sur le modèle français, à l'instar des constitutions des pays d'Afrique francophone autrefois colonisés par la France. Au rang des innovations contenues dans cette norme fondamentale et contestées par certains relevons entre autres :

a) Outre le bicéphalisme à la française, la création d'un poste de Vice-Président de la République permettant à ce dernier d'assurer l'intérim du Président de la République en cas d'empêchement, et si l'empêchement devient définitif, il organise les élections, mais ne peut

⁶⁴ Arlette Heymann-Doat, *Les régimes politiques...* Op. cit., p. 7.



être candidat⁶⁵. L'objectif est d'éviter que le Vice-Président s'arrange pour gagner les élections et par la suite s'éternise au pouvoir.

b) L'interdiction de la double nationalité pour les plus hautes fonctions de l'Etat. Ici, le cas américain a servi de modèle bien que la rigueur des textes américains soit incomparable. A titre d'exemple, aux Etats-Unis, pour pouvoir briguer la présidence, il faut avoir plus de trente-cinq (35) ans, être citoyen américain de naissance (né sur le territoire américain), et habiter aux États-Unis depuis au moins quatorze (14) ans⁶⁶. En République Centrafricaine, il faudrait être citoyen centrafricain de naissance et être âgé de trente (30) ans au moins, avoir séjourné sur le territoire depuis au moins deux (2) ans seulement.

c) L'affirmation de la souveraineté sur les ressources naturelles. Ceci traduit l'application de la Résolution 1803 (XVII) du 14 décembre 1962 de l'Assemblée Générale des Nations Unies relative à la « *Souveraineté permanente sur les ressources naturelles* ».

d) L'élévation de la langue nationale *Sangö* en langue officielle au même titre que le français, car le *Sangö* est l'unique langue véhiculaire parlée sur toute l'étendue du territoire nationale⁶⁷.

Au regard de ce qui précède, il semble assez incongru de percevoir dans la nouvelle constitution centrafricaine une orientation autoritariste voire totalitaire. Ce texte juridique se situe même dans une conformité relative avec son corollaire de l'ancienne métropole coloniale de par la consécration du principe de la séparation des pouvoirs sans oublier l'importance accordée à la préservation des libertés fondamentales.

En observant l'organisation et le fonctionnement des institutions en République Centrafricaine, il n'existe pas - en référence au cas soviétique mis en lumière par CHANTEBOUT - une concentration de la totalité du pouvoir d'Etat par voie de délégation à des organes de plus en plus restreint, symbole de la subdélégation pouvant atteindre un Présidium restreint. Conformément à la constitution, le pouvoir législatif est exercé essentiellement par l'Assemblée nationale puisque le Parlement centrafricain demeure monocaméral⁶⁸.

⁶⁵ Constitution centrafricaine du 30 août 2023, articles 81 et 83.

⁶⁶ Constitution américaine du 17 septembre 1787, article II, point 5.

⁶⁷ Luc Bouquiaux, « La créolisation du français par le sango véhiculaire, phénomène réciproque », Actes du colloque sur les ethnies francophones (Nice, 26-30 avril 1968), in *Le Français en France et hors de France*, Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Nice, N°7, 1^{er} trimestre, 1969.

⁶⁸ Constitution centrafricaine du 30 août 2023, article 97.



La subordination totale du pouvoir administratif au pouvoir politique mentionné par CHANTEBOUT dans le cas soviétique, ne s'applique point en République Centrafricaine. Le Président de la République détermine la politique de l'Etat en Conseil des ministres avec des comptes rendus publiés hebdomadairement par voies officielles. Aucun parti politique n'influence la politique du gouvernement puisqu'il n'existe pas de parti d'Etat. Dire le contraire serait une aberration, car à y voir de près, la victoire du parti présidentiel, le Mouvement Cœurs Unis (MCU) aux dernières échéances électorales et au référendum du 30 juillet 2023, se subordonne aux alliances politiques et à l'engagement de plusieurs mouvements de soutiens à la vision partagée du Chef de l'Etat.

La RCA tend à se positionner comme une nation soucieuse du respect des libertés syndicales et de la liberté d'association ou d'expression. Pour matérialiser l'attachement à la préservation des droits humains, la peine de mort a été supprimée du code pénal en 2022. Faisant ainsi du pays le 24^{ème} Etat abolitionniste d'Afrique et le 111^{ème} au niveau mondial. Par ailleurs, l'opposition démocratique divisée en deux variantes exerce jusque-là sans être persécutée. Signalons ici l'aile dite modérée de l'opposition qui soutient la politique du Président TOUADÉRA. Elle comprend plusieurs partis politiques rassemblés au sein de l'Union des Forces Démocratiques de l'Opposition (UFDO). L'aile radicale de l'opposition se rassemble au sein du Bloc Républicain pour la Défense de la Constitution (BRDC). Quatorze partis politiques et organisations de la société civile la composent à sa création en 2022⁶⁹. Depuis lors, on enregistre de nombreuses démissions pour rejoindre la majorité présidentielle. Le schéma paraît similaire pour plusieurs députés de l'opposition qui désertent les rangs du BRDC⁷⁰.

Il existe également une opposition armée qui sévit dans l'arrière pays à travers des groupes armés. Pour ses partisans, la main tendue du régime de Bangui se caractérise par le processus de paix appelé l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République Centrafricaine (APPR-RCA), négocié à Khartoum et signé à Bangui le 6 février 2019. Il regroupe le Gouvernement et quatorze groupes armés. Cet accord censé mettre un terme aux

⁶⁹ Africa-Press-CentrAfricaine, « Mise en place de la coordination du BRDC, la bataille va devoir commencer », 16 août 2022, disponible sur: [Mise en place de la coordination du BRDC, la bataille va devoir commencer - centrafricaine \(africa-press.net\)](https://africa-press.net), (consulté le 06 décembre 2023).

⁷⁰ RFI, Centrafrique: « L'opposition n'a jamais été aussi affaiblie depuis que Touadéra est au pouvoir », 14 août 2023, disponible sur: [Centrafrique: «L'opposition n'a jamais été aussi affaiblie depuis que Touadéra est au pouvoir» - Le grand invité Afrique \(rfi.fr\)](https://www.rfi.fr/fr/centrafrique), (consulté le 06 décembre 2023).



crises militaro-politiques qui secouent le pays depuis plus d'une décennie est complété par le Processus de Luanda, signée en septembre 2021 pour sonner le glas de la crise déclenchée par la Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC) - créée par l'ancien président François BOZIZÉ - et certains groupes armés signataires de l'accord de Khartoum. Cette dernière crise visait l'empêchement de la tenue des élections générales de 2020-2021 et le renversement des institutions républicaines⁷¹. Fort heureusement, la présence des alliés russes et rwandais ainsi que des forces onusiennes de la MINUSCA contribua significativement à assurer la sécurité du scrutin afin de donner la possibilité aux centrafricains d'exercer courageusement leurs droits civiques⁷².

Certains membres de l'opposition politique ont clairement opté pour la lutte armée, arborant ainsi la tunique de chefs rebelles. C'est le cas de nombreuses personnalités telles que l'ancien président de la République François BOZIZÉ⁷³, leader du *Kwa Na Kwa* (KNK) ; l'ancien président de la transition Alexandre Ferdinand N'GUÉNDÉT⁷⁴, chef du Rassemblement pour la République et enfin, de l'ancien Président de l'Assemblée Nationale Abdou Karim MECKASSOUA⁷⁵, chef du Chemin de l'Espérance (CDE).

Les autres membres minoritaires du BRDC sont toujours libres de leur mouvement et jouissent pleinement de leur liberté d'expression. Il semble pour le moment assez difficile de répertorier un document judiciaire attestant de leur quelconque embastillement actuel par la justice. En considérant l'engouement populaire observé autour du référendum constitutionnel

⁷¹ Tanguy Berthemet, « La Centrafrique bascule dans la violence à la veille des élections générales », 21 décembre 2020, disponible sur: <https://www.lefigaro.fr/international/la-centrafrique-bascule-dans-la-violence-a-la-veille-des-elections-generales-20201221> (consulté le 06 décembre 2023).

⁷² France 24, « Présidentielle en Centrafrique : malgré les menaces, l'explosion de violence n'a pas eu lieu », 27 décembre 2020, disponible sur: <https://www.france24.com/fr/afrique/20201227-pr%C3%A9sidentielle-en-centrafrique-d%C3%A9but-d-une-journ%C3%A9e-de-vote-sous-haute-tension> (consulté le 06 décembre 2023).

⁷³ Charlotte Cosset, « Centrafrique: François Bozizé est le coordonnateur de la CPC selon un document », RFI, 08 mars 2021, disponible sur: <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210308-centrafrique-fran%C3%A7ois-boziz%C3%A9-est-le-coordonnateur-de-la-cpc-selon-un-document>, (consulté le 06 décembre 2023) ; Guinée Matin, « Centrafrique : le chef rebelle et ex-président Bozizé a quitté le Tchad pour la Guinée-Bissau », 6 mars 2023, disponible sur: <https://guineematin.com/2023/03/06/centrafrique-le-chef-rebelle-et-ex-president-bozize-a-quitte-le-tchad-pour-la-guinee-bissau/>, (consulté le 06 décembre 2023).

⁷⁴ Armand Arou, « Centrafrique : ouverture d'une enquête contre l'ancien président de la transition Alexandre N'Guendet », 13 juin 2023, disponible sur: <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/centrafrique-ouverture-dune-enqu%C3%Aate-contre-lancien-pr%C3%A9sident-de-la-transition-alexandre-nguendet-/2921285>, (consulté le 06 décembre 2023).

⁷⁵ Cour Constitutionnelle, Décision N° 116/CC/21 du 12 août 2021, Ibrahim Al Hissen ALGONI, Recueil des Décisions de la Cour Constitutionnelle, Contentieux électoral, 1^{er} et 2nd tour des élections législatives partielles (14/03/21 et 23/05/21), 1^{er} et 2nd tour des élections législatives résiduelles (23/05/21 et 25/07/21), Bangui, L'Imprimerie L.T. Services, 2021, pp. 90 à 96 ; « Centrafrique: Abdou Karim Meckassoua a discrètement quitté Bangui », 17 août 2021, disponible sur: <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210817-centrafrique-abdou-karim-meckassoua-a-discr%C3%A8tement-quitt%C3%A9-bangui> (consulté le 07 décembre 2023).



de juillet 2023, pourrait conclure que les partis politiques d'opposition en RCA tendent grandement à perdre la confiance du peuple au profit de la mouvance présidentielle. Dès lors, mobiliser l'argument d'un éventuel acharnement à l'égard de l'opposition politique paraît assez incongru. Il demeure très inconvenable d'évoquer un défaut de tolérance de l'opposition en RCA. On ne dénombre jusque-là point de prisonnier politique ou d'opinion dans le pays et aucun rapport des experts des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme n'en fait mention.

Par ailleurs, si l'une des caractéristiques fondamentales d'un Etat de droit se décline par le respect des décisions de justice, la RCA s'efforce à s'identifier comme tel à travers la conformisation du pouvoir exécutif à l'égard des décisions de justice. Il convient de mettre en lumière plusieurs faits qui paraissent assez illustratifs.

Le 17 décembre 2019, le décret N°19.355 crée la Délégation Générale des Grands Travaux et des Investissements stratégiques (DGGTIS). Placée sous tutelle de la Présidence de la République, la DGGTIS est chargée de la conception, de la supervision des investissements stratégiques et de la mobilisation des fonds et du financement des investissements stratégiques. Ce décret querellé à la Cour Constitutionnelle amena le juge constitutionnel à se prononcer à travers une décision de justice où il en ressort globalement qu'il « *n'est pas conforme à la Constitution* ». Dans une logique de conformité à la norme fondamentale⁷⁶, cette structure nationale n'a jamais vu le jour.

En juin 2020, ayant reçu de l'Assemblée Nationale, le texte portant révision de la constitution du 30 mars 2016, pour avis consultatif, la Cour Constitutionnelle rend un avis défavorable⁷⁷. Le projet de révision visait la modification de la constitution en levant les verrous liés à la limitation du mandat présidentiel ainsi que le prolongement du mandat présidentiel au-delà de la période de la fin de mandat. Les pouvoirs publics ne manquèrent pas à se conformer à la décision rendue par la Cour.

En septembre 2022, sur saisine de l'opposition redoutant qu'une nouvelle loi fondamentale autorise le Chef de l'État à briguer un troisième mandat, les décrets du Président de la République créant un comité chargé de rédiger une nouvelle Constitution sont invalidés par la juridiction suprême. Cette dernière estimait que les textes « *sont inconstitutionnels et*

⁷⁶ Constitution centrafricaine du 30 mars 2016, article 106.

⁷⁷ Cour Constitutionnelle, Avis N° 015/CC/20 du 05 juin 2020, Recueil des Décisions et Avis de la Cour Constitutionnelle de 2018-2021, Bangui, L'Imprimerie L.T. Services, 2021, pp. 163-176.



invalidés ». De plus, une révision de la Constitution « *ne peut être opérée qu'après la mise en place du Sénat* » qui malheureusement demeure inexistant. En conséquence, le comité n'a jamais pu se réunir.

L'argumentaire qui précède montre à suffisance que la République Centrafricaine, en pleine régénérescence, s'inscrit progressivement dans le registre des nations respectueuses des idéaux de paix et de démocratie. Tout est mis en œuvre pour tendre vers un Etat de droit dans lequel la justice dit le droit et l'exécutif exécute.

3. Le renforcement de la crise ethnique

Hervé HUTIN, dans ses travaux sur l'Efficacité des programmes de reconstruction dans les sociétés post conflictuelles affirme qu'une démarche axée sur le développement cherchera à évaluer si le programme de reconstruction a généré une dynamique capable d'améliorer les conditions de vies pour contribuer à une paix durable. Il s'agira alors de rompre avec une dynamique de conflit, sachant que la fin des hostilités signifie rarement celles des menaces qui ont pu être à l'origine d'une guerre civile⁷⁸. C'est dans ce sens qu'on pourrait appréhender les raisons pour lesquelles les actions du Président TOUADERA semblent être inhibées par la persistance de certaines actions isolées des milices dans l'arrière-pays. Pourtant, la fin des conflits ouverts ne signifie pas automatiquement l'établissement d'une paix totale et immédiate. En réalité Tout l'enjeu et la difficulté de la reconstruction post conflit est de permettre la stabilisation d'une société pour lui éviter de replonger dans le conflit.

Roland MARCHAL s'attache à vouloir démontrer qu'il continue d'exister un foisonnement des menaces à l'intégrité physique des biens et des personnes du fait d'une prétendue crise identitaire au sein de la société centrafricaine. Il se projette à travers une approche essentialiste qui met en exergue la pensée selon laquelle la résurgence des crises est due aux problèmes identitaires. Selon cette logique, l'identité en constitue la raison irréductible⁷⁹. Pourtant, la constitution du peuple centrafricain particulièrement en termes de morphologie et de densité de la population par ethnie ne permet pas de trancher en toute objectivité en faveur de cette orientation.

⁷⁸ Hervé Hutin, *Efficacité des programmes de reconstruction dans les sociétés post-conflictuelle*, Economie et Finance Université de Grenoble, 2012

⁷⁹ Roland Marchal, « Centrafrique : la fabrique d'un autoritarisme »... *Op. cit.*



A l'opposé, l'approche qui s'accorde le mieux avec le contexte centrafricain est celui de l'école instrumentaliste qui défend que les aspects identitaires soient construits par des groupes politiques dans l'intention, selon Georges CORM, de conquérir et de conserver le pouvoir en manipulant les populations⁸⁰. Pour lui, les explications identitaires ne sont qu'un voile qui cache leur instrumentalisation. Cette posture prend tout son sens si nous nous appuyons sur l'attitude de quelques anciens Présidents de la République Centrafricaine dès leurs accessions au pouvoir. Nous observerons notamment que l'ancien Président Ange Félix PATASSÉ (1993-2003) avait fait passer le nombre des Forces Armées Centrafricaines (FACA) de 4000 à 3000 soldats et réduit 40% la présence dans les rangs du groupe ethnique de son prédécesseur André KOLINGBA. Pareillement, sous la présidence de François BOZIZÉ, on a noté une augmentation des effectifs vers environ 7 000 soldats avec une prédominance des soldats issus de l'ethnie Gbaya, sa communauté d'origine⁸¹. Cette tendance à entretenir un climat de méfiance entre les ethnies peut être perçue comme la volonté de semer dans l'esprit des populations centrafricaines et de la communauté internationale l'existence d'une profonde crise identitaire en RCA. Il s'agit là, selon Hervé HUTIN, de la construction d'une crise identitaire instrumentalisée au service de la confiscation du pouvoir, des territoires ou des ressources. Une construction qui, dans son sens, légitime l'exclusion de l'autre⁸².

À la lumière des faits, tel qu'il ressort des enquêtes menées en juillet 2023 auprès des FACAS et contrairement à ses prédécesseurs, le Président TOUADERA ne semble opter pour une armée apolitique et pluri ethnique, dans le sens d'un besoin d'unité dans la diversité. Une manière de mettre en avant une certaine volonté de faire de l'armée centrafricaine le creuset de l'intégration nationale. Les autorités actuelles du Centrafrique s'inscrivent dans la logique suivant laquelle :

« Les préjugés ethniques, tribaux et religieux au sein d'une armée, comportent des faiblesses pouvant conduire à des manipulations délibérées par un groupe politique, dans le but d'obtenir et de conserver le pouvoir au détriment des autres. Le Président TOUADERA marque une rupture lorsqu'il affirme : « Ce dont nous avons besoin pour notre Armée, c'est l'unité dans la diversité

⁸⁰ Georges Corm, cité par Hervé Hutin, *Efficacité des programmes de reconstruction dans les sociétés post-confliktuelle*, Economie et Finance Université de Grenoble, 2012.

⁸¹ International Crisis Group, *Centrafrique : éviter une nouvelle désintégration de l'armée*, 2022.

⁸² Hervé Hutin, *Efficacité des programmes de reconstruction... Op. cit.*



dépouillée de toute tendance partisane. C'est le prix pour remettre cette Armée dans ses gants »⁸³.

4. Une appréhension hasardeuse des conditions d'existence de l'Etat

Dans son étude, Roland MARCHAL affirme que : « *la déchirure du tissu social et la violence à l'aune de cette crise ont invité à une révision drastique des conditions d'existence de l'Etat (...)* »⁸⁴. D'un point de vue sociologique et juridique, une telle assertion non fondée paraît hasardeuse et assez grave. En effet, les conditions d'existence de l'Etat figurent comme un ensemble d'éléments constitutifs permettant à une entité de se constituer en Etat. Ces éléments établis depuis les traités de Westphalie de 1648 ne cessent de guider la communauté internationale sans oublier le droit international à les déterminer avec exactitude⁸⁵.

Du point de vue sociologique, l'Etat renvoie à un groupement d'individu établi sur un territoire géographiquement délimité, sur lequel s'exerce une autorité politique exclusive détentrice du « *monopole de la contrainte physique légitime* »⁸⁶. Sur le plan du droit international, on identifie comme éléments caractéristiques⁸⁷ de l'Etat : le territoire qui fixe le cadre dans lequel s'exerce le pouvoir de commandement à titre exclusif ; la population constituant le peuplement du territoire ; le gouvernement souverain.

Demeurant dans le cadre juridique, l'Etat est défini comme une personne morale de droit public titulaire de la souveraineté. Cette définition met en visibilité les conditions juridiques d'existence de l'Etat. Percevoir l'État comme une personne morale implique que les gouvernants ne soient pas propriétaires de leur fonction. Ils exercent juste en qualité de mandataire du peuple qui peut leur retirer ce mandat en cas d'insatisfaction. Se soumettre au pouvoir c'est se soumettre à la règle de droit, non pas à celui qui l'a édictée. Les décisions prises au nom de l'État sont prises par l'État, et non par les hommes d'Etat qui les prennent. De même, le patrimoine des gouvernants s'oppose au patrimoine de l'État. Par la personnalité morale, on donne une existence juridique à l'État comparable à des personnes physiques avec

⁸³ Voir « Armée Centrafricaine : les progrès dans la grande réforme du Président Touadera », in *Hommage à la République : Magazine bilingue d'analyses et d'informations*, Edition spéciale, décembre 2023, pp. 21-22.

⁸⁴ Roland Marchal, « Centrafrique : la fabrique d'un autoritarisme »... *Op. cit.*

⁸⁵ Emmanuel Decaux et Olivier De Frouville, *Droit international public*, 11^e éd., Paris, Dalloz, 2018, p. 185.

⁸⁶ Max Weber, *Le savant et le politique* (1919), Paris, Union Générale d'Éditions, Collection : Le Monde en 10-18, 1963, pp. 22 et 86.

⁸⁷ Bernard Chantebout, *Droit Constitutionnel et Science Politique*, 10^e éd., Paris, Armand Colin, 1991, p. 13.



les mêmes possibilités d'action. L'État peut donc posséder des biens, passer des conventions, contracter des dettes, engager des responsabilités. Concernant la souveraineté, elle implique la reconnaissance⁸⁸. Il y a la reconnaissance d'Etat (pour le cas de la naissance d'un nouvel Etat) et la reconnaissance de gouvernement (pour le cas de l'avènement des autorités suite à une révolution, une prise de pouvoir par voie anti-constitutionnelle...).

De tout ce qui précède, on ne mentionne aucunement la possibilité de révision des conditions d'existence de l'Etat aux fins de permettre à certains Etats en difficulté de conserver leur présence ou de mener des interactions sur la scène internationale. Si cette possibilité existait, l'Autorité Palestinienne serait probablement déjà rentrée dans ses pleins droits au niveau des instances internationales en tant qu'Etat. La Palestine reste jusque-là bloquée par l'absence d'unanimité sur la question de son statut d'Etat⁸⁹ du fait de l'absence de clarté autour des aspects territoriaux, notamment la détermination sans conteste de ses frontières.

En République Centrafricaine, pendant la période de crise entre rebelles Seleka et anti-balaka, aucun des éléments constitutifs de l'Etat ne suscita une éventuelle contestation. L'existence de la population centrafricaine n'était nullement remise en cause au même titre que les frontières du pays. La personnalité morale et la souveraineté internationale de l'Etat restèrent intactes. Selon Jean CHARPENTIER⁹⁰, la souveraineté ne veut pas dire que l'Etat ne soit pas soumis à des règles de Droit international qui lui soient supérieures telle que le « *jus cogens* »⁹¹. La simple coexistence des Etats impose déjà des règles de respect mutuel, en tant que sujet du Droit international. Pour CHARPENTIER, la souveraineté signifie que l'Etat ne saurait être soumis sans son assentiment à aucune autorité, aucun organisme, qui lui imposerait une contrainte, d'où la notion d'indépendance. Si une organisation internationale, intervient en République Centrafricaine, c'est avec l'assentiment des autorités centrafricaines. Cette présence ne doit nullement refléter un éventuel transfert de souveraineté. Il s'agit simplement d'une action développée dans le cadre de la solidarité internationale qui est « *une*

⁸⁸ Emmanuel Decaux et Olivier De Frouville, *Droit international public*, Op. cit., pp. 132 et suivants.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 191.

⁹⁰ Jean Charpentier, *Institutions internationales*, 8^e éd., Paris, Mementos dalloz, 1987, p. 23.

⁹¹ Convention de Vienne sur le droit des traités du 23 mai 1969, articles 53 et 64.



condition préalable de la dignité humaine, le fondement de tous les droits de l'homme et une approche du développement centrée sur l'être humain »⁹².

A propos de la reconnaissance, il faut préciser qu'il n'y a pas d'obligation de reconnaissance en Droit international. C'est davantage un acte issu de la compétence discrétionnaire des Etats⁹³. Considérant ce principe, la reconnaissance n'a pas fait l'objet d'une préoccupation essentielle en République Centrafricaine. Le pays concerné n'a jamais fait l'objet d'une quelconque remise en cause de son existence sur la scène globale. L'unique gouvernement issu du coup d'Etat du 24 mars 2013, désapprouvé par le peuple centrafricain suite à des violations massives des droits de l'homme, a été contraint à la démission le 10 janvier 2014⁹⁴, par la Conférence des Chefs d'Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) à N'Djamena. A juste titre, la démission du président par intérim Michel DJOTODIA a été accueillie par des scènes de liesse dans les rues de Bangui⁹⁵.

Ce qui faisait défaut était la légitimité⁹⁶ des autorités en question dans certains cas, ainsi que le monopole de la contrainte légitime dans d'autres. Pour ce cas spécifique du monopole de la contrainte légitime, seul l'Etat est censé en être détenteur. Ainsi, WEBER disait : *« nous entendons par État une “entreprise politique de caractère institutionnel” lorsque et en tant que sa direction administrative revendique avec succès dans l'application des règlements le monopole de la contrainte physique légitime »*⁹⁷. Le monopole de la contrainte légitime a toujours été l'objectif visé par l'Etat dans son évolution depuis sa constitution sous sa forme moderne. C'est ainsi que Hans KELSEN pouvait estimer :

« Si l'on considère l'évolution que le droit a parcourue depuis ses origines primitives jusqu'au stade que représente l'État moderne, on peut constater, relativement à la valeur de droit à réaliser, une certaine tendance commune aux ordres juridiques qui ont atteint les degrés les plus élevés de

⁹² Conseil des droits de l'homme, Rapport de l'expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale, Rudi Muhammad Rizki (A/HRC/15/32), juillet 2010, p. 20.

⁹³ Emmanuel Decaux et Olivier De Frouville, *Op. cit.*, p. 189.

⁹⁴ Reuters, « Le président centrafricain démissionne », Radio Canada, Montréal, 10 janvier 2014, disponible sur: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/648912/centrafrique-president-michel-djotodia-demission> (consulté le 1er décembre 2023).

⁹⁵ Reuters, Le président centrafricain démissionne, Ibid.

⁹⁶ Le Monde et AFP, « Scènes de liesse à Bangui après la démission de Michel Djotodia », 10 janvier 2014, disponible sur: https://www.lemonde.fr/afrique/article/2014/01/10/centrafrique-scenes-de-liesse-apres-la-demission-de-michel-djotodia_4346191_3212.html (consulté le 1er décembre 2023).

⁹⁷ Max Weber, *Économie et société*, cité par Michel Troper, *Le monopole de la contrainte légitime (Légitimité et légalité dans l'État moderne)*, Paris, Lignes 1995/2 (n° 25), pp. 34 et suivants.



l'évolution. C'est la tendance à interdire l'exercice de la contrainte physique, l'usage de la force entre individus, dans une mesure qui va croissant avec le cours de l'évolution »⁹⁸.

Les entreprises, les associations, les partis, les syndicats sont aussi des personnes morales. Mais ce qui fait la spécificité morale de l'Etat qui détient le pouvoir politique est le monopole de la contrainte légitime et, c'est au nom de l'État que le gouvernement exerce le pouvoir politique. L'État c'est le pouvoir institutionnalisé et c'est en l'État que s'incarne le pouvoir.

En RCA, la défaillance dans le monopole de la contrainte légitime a entraîné le problème de l'effectivité du contrôle des autorités étatiques sur l'ensemble du territoire. La question de l'effectivité relevée ici n'était pas le fait des revendications territoriales émanant d'un autre Etat, mais du fait du développement du banditisme issus des crises socio-politiques successives que le pays a connu et de la mauvaise gestion de la chose publique. Toutefois la République Centrafricaine a su conjurer les défis sécuritaires et humanitaires avec l'appui conséquent de la communauté internationale et de certains de ses partenaires internationaux. En effet, à travers la résolution 2127 du 5 décembre 2013, le Conseil de Sécurité des Nations Unies autorisait le déploiement de la Mission Internationale de Soutien à la Centrafrique (MISCA) sous conduite de l'Union Africaine et de la force française de maintien de la paix dénommée « *Sangaris* ». Il s'en suivi la création par la résolution 2149 du 10 avril 2014 du Conseil de Sécurité⁹⁹ de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA). Ces différentes opérations constituent juste des appuis au Gouvernement et au peuple centrafricain et en aucun cas un processus de substitution aux autorités centrafricaines.

5. La fabrique du sentiment antifrançais sous un prisme populiste

Dans une configuration politique autoritariste, le régime en place a besoin d'un bouc émissaire, un ennemi commun à détruire, pour justifier le contrôle permanent. S'inscrivant certainement dans cette logique, Roland MARCHAL, affirme que le pouvoir de Bangui s'emploie à fabriquer un sentiment anti-français dans une logique populiste.

⁹⁸ Hans Kelsen, *Théorie pure du droit*, cité par Michel Troper, *Le monopole de la contrainte légitime... Ibid.*, p. 35.

⁹⁹ MINUSCA, Historique, Bangui, MINUSCA, 2023, disponible sur: <https://minusca.unmissions.org/historique-0#:~:text=Alors%20que%20la%20situation%20en%20R%C3%A9publique%20centrafricaine%20se,mettre%20un%20terme%20%C3%A0%20l'E2%80%99escalade%20de%20la%20violence> (consulté le 30 novembre 2023).



Dans ses travaux sur la fabrication de l'ennemi, il ressort de l'argumentaire de Pierre CONESA qu'il s'agit essentiellement du mode de construction et de fabrication des catégories d'Etat puissants sur la scène internationale¹⁰⁰. Autrement dit, lorsqu'un Etat de la périphérie développe un ensemble de politiques contre-productives de l'ordre international occidental dominant, il est catégorisé à l'image de Cuba, du Vénézuéla, de la Syrie, de l'Irak ou de l'Iran comme porteur de germes de désordre et de violation flagrante de droits de l'homme. L'ennemi contestataire de cet ordre dominant de la dynamique occidentale, est fabriqué à partir d'un ensemble de stéréotypes politiques et humains, mis en avant par les médias de propagande et par un argumentaire de « dangerosité » qui prépare de potentielles offensives militaires légitimement soutenues par les usages politiques de la logique des puissances¹⁰¹. Pour le cas de la Centrafrique, le développement du sentiment antifrçais n'apparaît pas véritablement comme une fabrication politique des autorités de la RCA, mais le résultat diachronique général dans toute l'Afrique, d'un processus historique marqué par des faits négatifs des réseaux de pouvoirs français dans le cadre de la politique africaine de la France. Des faits dénoncés non par des auteurs africains, mais révélés au grand jour par des travaux prouvés de Jean-François MEDARD, Pierre PEAN, ou encore François-Xavier VERSCHAVE¹⁰². Par un développement un peu plus critique du cadre théorique développé par Pierre CONESA, la fabrication de l'ennemi consiste aussi pour une puissance à accuser l'altérité de pratiquer ce que l'on pratique soi-même, et produire une systématique qui construise les plaintes des victimes comme étant une « calomnie » orchestrée par le pouvoir.

Les manifestations contre la présence française en République Centrafricaine ne datent pas d'aujourd'hui. Les plus décisives remontent au début de la crise de 2013 bien avant l'élection de TOUADERA à la présidence centrafricaine. Les populations musulmanes¹⁰³, celles d'obédience chrétienne¹⁰⁴ sans oublier quelques acteurs politiques majeurs du pays¹⁰⁵,

¹⁰⁰ Pierre Conesa, *La fabrication de l'ennemi, ou comment tuer avec sa conscience pour soi*, Robert Laffont, 2011.

¹⁰¹ Idem.

¹⁰² Voir Pierre Péan, *Affaires africaines*, Paris, Fayard, 1983. ; Jean-François Médard, « Mise en examen » de la politique africaine de la France, 8-9 novembre 1994, Biarritz (*L'Afrique à Biarritz*, Karthala, 1995) ; François-Xavier Verschave, *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Stock, 1998.

¹⁰³ « Centrafrique : nouvelle manifestation de musulmans contre la présence française à Bangui », publié le 24/12/2013, disponible sur : https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/centrafrique/video-centrafrique-nouvelle-manifestation-musulmane-contre-la-presence-francaise-a-bangui_490306.html, (consulté le 08 décembre 2023).

¹⁰⁴ AFP, « Centrafrique: manifestation à Bangui contre l'armée française », 22 août 2014, disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=o45AtX-q8Y>, (consulté le 08 décembre 2023).



protestèrent à plusieurs reprises pour dénoncer les manœuvres de la France comme étant à l'origine des crises en RCA¹⁰⁶. L'opération *Sangaris*, mise en place par Paris pour rétablir la paix et la sécurité sur le territoire en proie au chaos ne manquait pas d'être perçue par de nombreux observateurs comme une autre forme de colonisation. Elle se solda d'ailleurs par un échec¹⁰⁷. Selon Olivier NDENKOP, la véritable raison justifiant cette intervention française tenait lieu à la ferme volonté de l'ancienne métropole coloniale à contrer le positionnement de la Chine comme partenaire privilégié pour le contrôle et l'exploitation des réserves d'or, de diamant et d'uranium répertoriées dans le sous-sol centrafricain¹⁰⁸.

Les Centrafricains n'oublient pas les épisodes sombres de l'histoire politique de leur pays. On dénombre six coups d'État réussis et de nombreuses tentatives manquées de coups d'État dont la plus récent remonte à décembre 2020 avec la CPC. Pour l'opinion publique centrafricaine, tous ces actes de force trouvent un lien direct à une volonté voilée de colonisation au regard de l'activisme non négligeable de la France dans les affaires intérieures de la RCA. L'impact des changements anti-constitutionnels demeure la déstabilisation chronique de la RCA ainsi que sa mutation progressive en Etat failli. C'est le cas avec le coup d'État de 2013. A un moment donné, la majeure partie du territoire était sous contrôle des groupes armés. Une situation qui détériora considérablement le tissu économique national et entrava grandement la libre circulation des personnes, des biens et des services¹⁰⁹. Avec la quasi désintégration de l'Etat, les prisons se vidèrent donnant alors la possibilité aux milliers de prisonniers de rejoindre entre autres : les groupes armés, les brigands ou encore les mercenaires étrangers qui pour la plupart assuraient le contrôle de nombreuses préfectures minières de la RCA.

Englué dans le schéma d'un *no man's land*, toutes les administrations publiques et privées étaient vandalisées ou pillées, pareillement pour des propriétés privées. La personne humaine n'avait aucune valeur pour les rebelles qui pouvaient tirer sur n'importe qui, à tout

¹⁰⁵ 236 Magazine, « Centrafrique le ministre F. Gouandjika a parlé à l'Ambassadeur de la France sans langue de bois », 22 mai 2020, disponible sur: <https://www.youtube.com/watch?v=nX2cdqH3WT4>, (consulté le 08 décembre 2023).

¹⁰⁶ Moammar Bengue-Bossin, « Komboh...Nzombo ! ou Lettre ouverte au peuple de l'Oubangui-Chari et à un certain Faustin Archange Touadera », Bangui, Zo kwe Zo Editions, 2021, p. 81

¹⁰⁷ Bernard Lugan, « L'opération Sangaris : un échec politique qui avait été annoncé », Polémia, 30 octobre 2016, disponible sur: <https://www.polemia.com/operation-sangaris-un-echec-politique-qui-avait-ete-annonce/>, (consulté le 08 décembre 2023).

¹⁰⁸ Olivier Ndenkop, « Centrafrique : les raisons cachées de l'intervention française », Investigation, 16 décembre 2013, disponible sur: <https://lepcf.fr/Centrafrique-les-raisons-cachees>, (consulté le 08 décembre 2023).

¹⁰⁹ Thierry Vircoulon, « Écosystème des groupes armés en Centrafrique », Notes de l'Ifri, Ifri, avril 2020, 36 p.



moment. Le pays vivait au rythme des assassinats, des meurtres, des viols, des incendies de maisons... Le tissu social a été complètement déchiré. Musulmans et non-musulmans ne pouvaient plus vivre dans une cohésion sereine. Plusieurs milliers de personnes déplacées trouvaient refuge dans la brousse, dans les églises et mosquées, dans les écoles et autour des quartiers généraux des soldats de l'ONU. Des milliers d'autres se refugiaient dans les pays voisins. Le pays a connu une forte dépendance de la population à l'aide humanitaire du fait des attaques des groupes armés qui empêchaient aux populations de mener à bien leurs activités quotidiennes¹¹⁰. Plus de la moitié de la population centrafricaine dépendait de l'aide humanitaire¹¹¹ ce qui entraîna évidemment une forte augmentation du taux de chômage. Tout naturellement, au vu de la misère ambiante dans laquelle semblait l'ensemble de la population, les centrafricains ne pouvaient qu'entretenir l'idée et le sentiment qu'ils subissaient une telle souffrance suite à la mainmise de la France sur le pays et ses richesses naturelles. Paris jouissant jusque-là d'une présence privilégiée sur le territoire de la RCA.

Considérant tout ce qui précède, on peut considérer que la France est tombée dans le piège du néocolonialisme au sens de RIOUFOL. En effet, depuis la période coloniale, il y a 50 ans, la France est intervenue 48 fois en Afrique subsaharienne, dans un service après-vente à renouveler sans cesse puisque les réparations sommaires ne tiennent pas¹¹². C'est alors à juste titre que le président centrafricain Faustin-Archange TOUADÉRA, pointait d'un doigt accusateur les Occidentaux, d'entretenir l'instabilité politique pour piller les richesses de son pays, et empêcher le développement de celui-ci¹¹³.

La RCA se caractérise par une extrême pauvreté pourtant le pays dispose de nombreuses richesses (rivières, sous-sol très précieux, terres fertiles). Au sujet de la crise sanglante de 2013, PCF Solidarité Internationale affirmait que de BOKASSA à BOZIZÉ, soixante ans de soutien aux dictatures, la France en assume une grande partie des responsabilités. Pour la préservation de ses intérêts, l'ancienne puissance coloniale soutient

¹¹⁰ AFP, « Centrafrique: 14 groupes armés pour un seul territoire », Le Point, 05 février 2019, disponible sur: https://www.lepoint.fr/monde/centrafrique-14-groupes-armes-pour-un-seul-territoire-05-02-2019-2291401_24.php#11, (consulté le 08 décembre 2023).

¹¹¹ Najat ROCHDI et al, 2017.

¹¹² Ivan Rioufol, « Centrafrique : la France dans le piège du néocolonialisme », 11 décembre 2013, disponible sur: <https://blogrioufol.com/centrafrique-la-france-dans-le-piege-du-neocolonialisme/>, (consulté le 08 décembre 2023).

¹¹³ Africa News, « Touadéra accuse l'Occident d'ingérence et de pillages en Centrafrique », 6 mars 2023, disponible sur: <https://fr.africanews.com/2023/03/06/touadera-accuse-loccident-dingerence-et-de-pillages-en-centrafrique/> (consulté le 10 décembre 2023).



depuis l'indépendance de cruels dictateurs et des régimes corrompus, appui ou planifie les révolutions - des généraux ambitieux – alimentées par les conflits communautaires. Pour PCF Solidarité Internationale, la Centrafrique vit une tragédie dont la France reste la première responsable car depuis l'indépendance, elle « *fait et défait les dictatures, manipule coteries au pouvoir et groupes rebelles* ». C'est volontairement que la « *France a laissé pourrir la situation pour mieux légitimer une intervention impérialiste* »¹¹⁴. Indiquons que Paris a de nombreux intérêts en Afrique centrale précisément en RCA où il joue un rôle majeur dans l'économie. La gestion de la logistique et du transport fluvial Bolloré, la détention du marché des boissons et du sucre par Castel, le contrôle du commerce automobile par CFAO, la présence de France Télécom dans le secteur concerné et enfin la longue hégémonie de Total dans le domaine des hydrocarbures représentent autant de données illustratives. En dépit de cette implantation remarquable de grands groupes français, la RCA demeure dans la misère.

En sa qualité d'ancienne métropole coloniale, pour probablement pérenniser son emprise dans les territoires autrefois sous sa domination, la France a conservé une relation assez particulière avec son pré-carré, matérialisée par la très contestée Françafrique. En effet, celle-ci engendra des liens financiers informels entre les régimes des pays africains et les partis politiques français. Ces circuits financiers se caractérisent par la corruption entre les élites politiques françaises et les classes dirigeantes africaines. De nombreux analystes pensent qu'il existe une réelle complicité entre les intérêts français et les pratiques illégales sur le continent africain¹¹⁵. C'est pourquoi la Françafrique se perçoit comme la sphère où s'entremêle la politique, les affaires et la mafia. C'est un cadre où le soutien aux dictatures, aux coups d'État et assassinats politiques apparaît fréquent. Il en est de même pour les détournements de fonds et le financement illégal des partis politiques. Selon François-Xavier VERSCHAVE, c'est un monde où le président français recrute librement des mercenaires pour mener des guerres civiles en Afrique. Il procède également au trucage des élections et couvre les assassinats. Ainsi, en 1994 au Rwanda, près d'un million (1 000 000) de personnes

¹¹⁴ Alger républicain, « Françafrique en Centrafrique : la France reproduit le « schéma malien », déstabiliser pour mieux intervenir », 25 novembre 2013, disponible sur : http://www.alger-republicain.com/IMG/article_PDF/Fran-afrique-en-Centrafrigue-la_a1397.pdf, (consulté le 08 décembre 2023).

¹¹⁵ Alain Deneault, François-Xavier Verschave, « La mafiafrrique », Mouvements, 2005/5 (no 42), pp. 119 et suivants, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2005-5-page-119.htm>



appartenant en majorité à l'ethnie Tutsi, furent massacrées sous le regard impassible des soldats français¹¹⁶.

Malgré toutes les idées développées plus haut, il demeure assez difficile d'affirmer l'existence d'un sentiment antifrçais en RCA. Pour preuve, aucun citoyen français n'est persécuté ni attaqué en RCA en synonyme de représailles locale vis-à-vis de la métropole. Cependant, on perçoit une réelle attitude de rejet de la politique africaine de la France. Ce qui conduit aujourd'hui à la diversification des partenaires bilatéraux pour la satisfaction des intérêts de la nation. D'où la présence remarquable de la Russie et du Rwanda en Centrafrique. Si les Etats-Unis et la France, continuent d'entretenir des relations diplomatiques avec la Russie en dépit de la guerre en Ukraine, la RCA en tant que pays souverain, coopère avec les pays disposés à l'aider à surmonter les nombreux défis auxquels elle est confrontée. C'est à juste titre que la Russie et le Rwanda constituent des soutiens remarquables pour la stabilisation du pays aux côtés des FACA et de la MINUSCA. Dès lors, la sympathie perceptible à l'endroit de la Russie en RCA reste fonction de son appui pendant les pires moments de crise que le pays a connu. Alors que la France et l'Union Européenne apportaient jusque-là une aide mitigée et surtout e montraient réticents à propos d'un véritable appui militaire, la Russie n'hésita guère à se mobiliser avec efficacité pour la bonne cause. L'estime à l'égard de ce pays ne saurait alors aucunement se rapporter à une quelconque idéologie.

6. L'institutionnalisation des milices

Si le *Lexique des termes juridiques* définit l'institutionnalisation comme un processus par lequel le pouvoir est dissocié des individus qui l'exercent et incorporé dans l'institution étatique¹¹⁷, nous la considérons comme l'action d'institutionnaliser, le fait de donner un aspect officiel, un caractère légal, voire même un lien entre les administrations de l'Etat et une entité, une structure. C'est le fait de donner à quelque chose un caractère d'institution. Ce qui sous-entend une action de la part des pouvoirs publics caractérisée par la mise en place d'une procédure spécifique aux fins d'institutionnalisation de la chose considérée. Toujours d'après le *Lexique des termes juridiques*, l'institution s'appréhende sous deux angles. D'une part au sens courant, l'institution correspond à des réalités assez variées, caractérisées par l'idée

¹¹⁶ François-Xavier Verschave, *Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda*, Paris, La Découverte, 201.

¹¹⁷ Raymond Guillien et Jean Vincent, *Lexique des termes juridiques*, 18^e éd., Dalloz, 2011, p. 196.



d'une manifestation créatrice et organisatrice de la volonté humaine. Elle est répartie en institution-organe et institution-mécanismes. Les institutions-organes sont des organismes dont le statut et le fonctionnement sont régis par le droit (parlement, famille). Alors que les institutions-mécanismes sont des faisceaux de règles qui régissent les institutions organes ou une situation juridique donnée (mariage, responsabilité civile).

D'autre part selon le concept fondamental issu de la théorie juridique de Maurice HAURIOU, l'institution est une organisation sociale créée par un pouvoir dont l'autorité et la durée sont fondées sur l'acceptation de l'idée fondamentale qu'elle réalise par la majorité des membres du groupes, et qui repose sur un équilibre de forces ou une séparation des pouvoirs. Cette institution prend en compte les intérêts adverses existants. Elle assure alors un état de paix social qui est la contrepartie de la contrainte qu'elle fait peser sur ses membres.

Pour HAURIOU, une institution doit présenter tous les caractères d'un organisme social structuré qui relève d'un processus biologique propre à l'institution¹¹⁸. C'est en cela que Denis BRAND et Maurice DUROUSSET affirment que les institutions d'un Etat sont définies par les textes juridiques en vigueur¹¹⁹, tout autre moyen s'avère inopérant. Car, les institutions sont créées pour satisfaire les besoins d'intérêt général¹²⁰, et pour cela, si elles sont autonomes elles sont dotées d'une personnalité juridique leur permettant d'être des personnes morales dérivées qui, à chaque niveau d'attribution, sont organiquement distinctes des personnes morales fondamentales dont elles sont issues (Etat ou ses démembrements)¹²¹. A l'issue de cette clarification conceptuelle, il sied maintenant d'analyser l'avènement des milices en RCA en vue de questionner leur fondement juridique ainsi que leur lien avec l'administration de l'Etat.

Depuis le début des années 1990, la République Centrafricaine a connu des vagues de violences armées qui se sont succédées avec leur cortège de milices se livrant de manière systématique à des pillages et massacres. La chronologie se décline comme suit :

Lors des mutineries de 1996 et 1997 et suite à la tentative de coup d'Etat de KOLINGBA en mai 2001, le président PATASSÉ était soutenu par la milice Karako basée au quartier Fouh et

¹¹⁸ Jean Gicquel et Jean-Eric Gicquel, Droit constitutionnel et institutions politiques, 23^{ème} édition, Paris, Montchrestien, p. 167.

¹¹⁹ Denis Brand et Maurice Durousset, Dictionnaire thématique histoire géographie, Ibid., p. 407.

¹²⁰ Charles Debbasch, Science administrative, Administration publique, Paris, Dalloz, 1971, p. 328

¹²¹ Georges Dupuis et Marie-Josée Guédon, Institutions administratives, Droit administratif, Paris, Armand Colin, 1986, p. 210.



la milice Balawa basée au quartier Combattants. En 2002, les mercenaires Banyamulenge de Jean-Pierre BEMBA venant de la RDC, volèrent à la rescousse du régime de PATASSÉ, entraînant des pillages et viols dans de Bangui et ses environs.

En 2001, François BOZIZÉ s'entoure des militaires en disgrâce - sous le règne de PATASSÉ - pour tentative de coup d'Etat et d'association de malfaiteurs. Ils se réunissent spontanément pour former illégalement le mouvement *Les Libérateurs*. L'objectif visé est de parvenir au pouvoir avec l'appui des mercenaires tchadiens Zaghawa. Le 15 mars 2003, ils saccagent Bangui et s'emparent des butins de guerre. Le général BOZIZE s'installe au pouvoir, détrônant ainsi le Président PATASSE.

Dès décembre 2012, soupçonnée de bénéficier du soutien extérieur du Tchad et du Soudan¹²², les hommes de la coalition armée *Séléka* commettent plusieurs exactions dans leur campagne militaire pour déloger BOZIZÉ du Palais de renaissance. On répertorie entre autres : les cas de viols, de vols, de meurtres, d'assassinats, des villages incendiés... Le 24 mars 2013, le Président BOZIZÉ est renversé. En réaction aux multiples exactions en cours, certaines victimes se constituèrent en groupes d'auto-défense avec pour objectif la vengeance mais aussi de chasser la *Séléka*. Le 5 décembre 2013, la milice Anti-Balaka¹²³, à la solde de BOZIZE en exil, déclenche les hostilités qui au terme conduisent à la fin du règne de la *Séléka*. C'était bien évidemment avec l'appui de la communauté internationale précisément la France et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Après avoir été chassé du pouvoir, la *Séléka* connaît une série de scissions qui entraîne l'éparpillement de ses éléments sur la quasi-totalité du territoire. Ils vont jusqu'à occuper environ 80% du territoire. Diverses milices se constituent, chacune se présentant comme un rempart pour la protection des communautés dont elle se réclame¹²⁴. Nous citons : les groupes armés tel que le FPRC pour la protection des musulmanes dans la préfecture de Bamingui Bangoran (Nord du pays), l'UPC pour les éleveurs peulhs dans la préfecture de la

¹²² Thibaud Lesueur, *République centrafricaine : autopsie d'une crise méconnue*, Paris, *Politique étrangère*, 2014/3 (Automne), p. 168, DOI : 10.3917/pe.143.0163, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2014-3-page-163.htm>.

¹²³ Christophe DICKÈS, *République centrafricaine : le conflit inattendu ?*, Paris, *Outre-Terre*, 2015/4 (N° 45), p. 260. DOI : 10.3917/oute1.045.0256, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-outre-terre2-2015-4-page-256.htm>.

¹²⁴ Jean-Fernand Koena, A Bambouti, « Les combats entre rebelles font des victimes », 23 mars 2023, disponible sur : <https://www.dw.com/fr/centrafrique-combats-rebelles-bambouti-upc/a-65087537>, (consulté le 09 décembre 2023).



Ouaka (Centre) puis celle du Haut-Mbomou (Sud-Est), le 3R pour les éleveurs peulhs dans la préfecture de l’Ouham-Pendé (Nord-Est) près de la frontière avec le Tchad et le Cameroun.



II. RCA : UN ETAT EN PLEINE REGENERESCENCE

La régénérescence du Centrafrique se vérifie sur le terrain par le leadership dynamique dont fait preuve son Chef d'Etat (A) et partant le gouvernement qui l'accompagne. Des efforts consentis par les pouvoirs publics en faveur de la paix et du développement qu'il conviendrait davantage de prendre en compte comme critères d'évaluation (B) du niveau d'engagement des bailleurs des fonds dans les pays en voies de développement, pour garantir, dans le temps, la réalisation des objectifs nobles de la Charte des Nations Unies.

A. Le leadership actif du Président TOUADERA

Il s'agit d'un leadership qui combine habilement le compromis et l'adaptation aux situations (1), avec un important déploiement au plan diplomatique (2).

1. La combinaison du leadership de compromis et du leadership situationnel

Lorsqu'il accède à la magistrature suprême le 20 février 2016, le Président TOUADERA, suscite des appréciations controversées chez de nombreux observateurs. Les conditions de son élection qui demeurent querellées chez certains opposants ont donné lieu à la prolifération des rumeurs¹²⁵. D'aucunes mettent en lumière le choix porté sur ce dernier en raison du désir exprimé par la population de sanctionner tous les leaders politiques qui avaient coopéré avec la Séléka entraînant ainsi la plongée du pays dans le chaos en 2013. Une autre anecdote peu reluisante, fortement relayée par la classe opposante et difficile à confirmer, renvoie à l'idée du financement - par la présidente de la transition Catherine SAMBA-PANZA, et plusieurs membres de son gouvernement - de la campagne du second tour du candidat TOUADERA afin de garantir leur impunité après plusieurs scandales portant sur des détournements colossaux de deniers publics. L'équipe de la transition misait ainsi sur le prétendu « manque de courage politique » du personnage¹²⁶. Par ailleurs, en identifiant l'actuel locataire du palais de la Renaissance de Bangui, comme un homme au caractère placide, Roland MARCHAL met en visibilité plusieurs faits traduisant une gestion plutôt étonnante. Il évoque entre autres les anciennes fonctions du Chef de l'Etat à la tête de l'Ecole Normale Supérieure, du rectorat de l'Université de Bangui et à la primature, des postes de

¹²⁵ Roland Marchal, « Centrafrique : La fabrique d'un autoritarisme », in *Les Etudes du CERI*, Numéro 268-269, Octobre 2023, p. 14.

¹²⁶ *Ibid.*



responsabilité où ce dernier paraît-il, s'illustra par le délaissement de la résolution des situations d'urgence¹²⁷. Face à ces multiples perceptions au parfum narquois et acéré à l'égard de l'homme fort de la RCA, il convient tout de même de relever que le Président TOUADERA, depuis son accession à la tête de l'Etat, fait preuve d'une habile combinaison du leadership de compromis et du leadership situationnel.

Le leadership demeure une variable essentielle dont devrait se prémunir tout homme d'Etat pour présider aux destinées d'une nation dans une logique de prospérité. Fort probablement, c'est conscient d'un tel préalable que le nouveau dirigeant centrafricain a trouvé la formule la plus adaptée pour résoudre l'équation de la renaissance d'un Etat à genoux par de nombreuses années d'instabilité. D'emblée, le leadership fait référence à la capacité de motiver, d'inspirer, de susciter l'attrait et l'engagement des suiveurs autour d'un projet d'intérêt commun. Pour définir cette notion, Margaret HERMANN parle de la « *capacité de mobilisation et d'attraction du leader potentiel autour d'un projet collectif* »¹²⁸. Pour BENNIS, le leader possède des compétences spécifiques notamment la capacité de vision, la qualité de communication, la confiance et le rapport à soi. Il est dans une logique de performance, de partage de valeurs. L'engagement au travail jumelé aux capacités d'apprentissage lui permettent d'avoir un point de vue réflexif sur ses pratiques¹²⁹. Aussi, est-ce en sa qualité de leader que le Président TOUADERA, fédère autant que faire se peut les différentes compétences nécessaires pour la bonne marche du projet continu de régénérescence du pays.

Tenant compte des divers styles de leadership, le Président centrafricain s'emploie de manière pratique à recourir au leadership de compromis et au leadership situationnel. Exploré par BLAKE et MOUTON¹³⁰, le leadership de compromis tend à concilier tous les objectifs. Il réalise l'équilibre entre les impératifs de production et le maintien du moral des employés afin d'aboutir à des performances correctes. Transposé dans le schéma de la gouvernance de la RCA, on comprend l'engagement sans faille du dirigeant en cause à se tourner vers tous les acteurs de la vie politique afin d'établir un consensus pour la gestion pacifique du pays. La préservation de la paix et de la stabilité apparaissent comme d'impérieuses nécessités en vue

¹²⁷ *Ibid.*, pp. 12-13.

¹²⁸ Margaret G. Hermann, "Leaders, Leadership, and flexibility: Influence on Heads of Government as Negotiators and Mediators", *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol. 542, November 1995, pp. 148 – 167. Article cité par Bruno Muxagato, « Intégration et leadership en Amérique du Sud : la difficile émergence du Brésil comme puissance régionale », *Critique internationale*, 2016/2, Numéro 71, pp. 91 – 108, p. 100.

¹²⁹ Cécile Dejoux, *Du manager au leader designer*, 3^e édition, Paris, Dunod, 2017, p. 100.

¹³⁰ Robert Blake et Jane Mouton, *The Managerial grid: The key to leadership Excellence*, Houston, Gulf Publishing, 1964.



de garantir l'efficacité recherchée dans le processus de reconstruction du pays. C'est d'ailleurs ce qui justifie la main tendue aux leaders de certaines milices et même à quelques farouches opposants au régime en place à Bangui. La tenue des pourparlers de paix du 24 janvier au 06 février 2019 à Khartoum au Soudan - organisés sous l'égide de l'Union africaine sous la médiation du dirigeant soudanais d'alors Omar EL-BECHIR - entre le Chef de l'Etat et les leaders des 14 groupes rebelles du pays paraît assez évocateur¹³¹. En outre, plutôt que de plonger dans une opération à tête chercheuse, le Président TOUADERA, a facilité le retour au pays en décembre 2019, après 6 ans d'exil, de l'ancien dirigeant François BOZIZE. Ceci s'accompagna même de l'attribution à ce dernier des privilèges dues à un ancien Chef d'Etat.

La théorie situationnelle trouve également un cadre empirique fertile dans l'exercice du pouvoir par le Président TOUADERA. En effet, ce modèle postule que le leader doit adopter le style le plus adapté à sa situation. Il lui incombe d'accroître le niveau de maturité de ses collaborateurs en vue de développer leur autonomie de travail. Cette autonomie désigne le croisement de la compétence et de la motivation¹³². C'est alors à juste titre que le Chef de l'Etat s'entoure de l'équipe gouvernementale qui paraît la plus appropriée pour l'atteinte de son objectif de reconstruction de la RCA. Il n'hésite pas de s'illustrer lui-même par l'exemple pour montrer la voie et partant tendre vers l'efficacité escomptée. Ainsi, son leadership reste très perceptible au niveau local et à travers une diplomatie active et offensive qui symbolise une présence dynamique du Centrafrique sur la scène internationale.

2. La diplomatie active de Bangui

Lorsqu'il accède à la magistrature suprême en 2016, le Président Faustin-Archange TOUADERA fait de la politique étrangère de la RCA un levier d'action majeur. C'était d'autant plus nécessaire puisque comme le relève CHARILLON, c'est « *l'instrument par lequel un Etat tente de façonner son environnement politique international* »¹³³. De plus, en se référant à la perception de l'homme d'Etat énoncée par MORGENTHAU, ce dernier est

« (...) un acteur rationnel qui, confronté à une situation internationale donnée, compte tenu des objectifs à atteindre, et vu les préférences qui sont les siennes, envisage les différentes alternatives qui se présentent à lui, évalue leurs coûts respectifs et, sur la base de

¹³¹ [https:// www.bbc.com/afrique/region-47132300](https://www.bbc.com/afrique/region-47132300) consulté le 06 décembre 2023.

¹³² Cécile Dejoux, *op. cit.*, p.104.

¹³³ Frédéric Charillon, « Introduction », dans Frédéric Charillon (dir.), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, Presse de Sciences Po, 2002.



l'information (...) dont il dispose, prend la décision garantissant la maximisation des avantages et/ou la minimisation des désavantages (...) »¹³⁴.

La pensée de MORGENTHAU renseigne remarquablement sur le rôle déterminant du chef de l'exécutif voire d'un homme d'Etat dans le façonnement du comportement extérieur de son pays. Les choix opérés et les actes posés¹³⁵ influent généralement sur la définition des politiques nationales de développement. C'est certainement en prenant la pleine mesure de tous ces paramètres que le dirigeant centrafricain a rapidement saisi l'urgence de recourir à la diplomatie pour matérialiser la dynamique régénérative déjà en cours au niveau local. De manière pratique il s'illustre par une diplomatie de présence fortement marquée par l'offensive ; rompant ainsi avec celle de présence-passive qui caractérisa cet espace territorial sur la scène globale dans les années antérieures.

Le Président TOUADERA répond présent à tous les grands rendez-vous diplomatiques multilatéraux. De la 71^{ème} à la 78^{ème} sessions ordinaires de l'Assemblée Générale des Nations Unies, en passant par les sessions spéciales ou extraordinaires ainsi que les grandes rencontres des Agences et organismes spécialisés de ladite instance universelle. Il ne manque pas de toujours porter très haut la voix de son pays et de rendre compte des progrès et des aspirations du peuple centrafricain. Relevons que depuis 2016, le Chef de l'Etat centrafricain ne ménage aucun effort pour la sécurisation des menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité du pays dont il a la charge. Ses actes de discours et interrelations discursives avec ses homologues et assimilés favorisent l'entretien d'importants liens d'amitié, de coopération, de partenariat qui créent les conditions idoines pour non seulement redorer mais aussi contribuer à la préservation de l'image positive du pays, sa respectabilité dans le concert des nations et la sécurisation de ses intérêts vitaux dans un environnement international en profondes mutations et en proie à une pluralité de crises. Il n'est point incongru de relever que le Chef de l'Etat prend de plus en plus position en s'affirmant diplomatiquement et allant même au-delà de l'attitude diplomatiquement correcte habituellement observée chez les « petits Etats » du système global. C'est dans cette optique qu'à travers un questionnement rhétorique, il déclare lors de sa dernière allocution à l'Assemblée Générale des Nations Unies que :

¹³⁴ Hans J. Morgenthau, *Politics Among Nations: The Struggle for Power and Peace*, New York (N.Y.), MacGraw-Hill, 7e ed. revue par K. Thompson et D. Clinton, 2005. Ouvrage cité par Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, 5^e édition mise jour, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2015, p. 357.

¹³⁵ Voir également « Retour de la RCA sur la scène internationale : les actions du Président Touadera », in *Hommage à la République*, Edition spéciale République Centrafricaine, Yaoundé, Décembre 2023, pp. 72-80.



« La République Centrafricaine s'interroge sur le point de savoir : comment accélérer la réalisation de l'Agenda 2030 en faveur de la paix, de la prospérité, du progrès et de la durabilité pour tous, lorsque certains États, du haut de leur puissance politique, économique et militaire, agitent en permanence la diplomatie coercitive ou instrumentalisent les institutions financières Internationales aux fins d'imposer des blocus économiques, financiers et commerciaux contre les pays rendus pauvres par l'esclavage, la colonisation et l'impérialisme ? »¹³⁶.

Ce propos traduit véhément la dénonciation de la diplomatie coercitive de certains acteurs majeurs du système international dont les actions affectent rigoureusement le processus de reconstruction du Centrafrique.

Fort de la « *diplomatie agissante* »¹³⁷ qui tend de plus en plus à le caractériser sur la scène internationale, le dirigeant centrafricain, en sa qualité de Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), a joué - pour le compte de la CEEAC - le prestigieux rôle de médiateur dans la crise politique gabonaise d'août-septembre 2023¹³⁸. La mission à lui assignée consistait à désamorcer la situation politique inquiétante après la prise du pouvoir par les hommes en treillis. Adepte du leadership de compromis, le médiateur trouva visiblement les mots justes, vu qu'au sortir des pourparlers, il annonçait que le principe de l'élaboration conjointe d'une feuille de route pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel était approuvé, bien qu'aucun détail n'ait été communiqué sur le calendrier de cette feuille de route, ni même son futur contenu. En outre, de nombreux spécialistes s'accordent sur l'hypothèse selon laquelle dire la libération de l'ex-président Ali BONGO intervenue après l'entrevue du Président en exercice de la CEMAC et du Général Brice OLIGUI NGUEMA, nouveau Président de la transition, apparaît comme le dénouement de cette négociation menée brillamment durant quelques jours.

B. Au-delà des injonctions d'alternances : évaluer objectivement la construction de la paix pour le développement

La construction d'un Etat moderne et puissant garanti le développement socioéconomique et culturel, la paix durable et donc l'installation progressive du mode de

¹³⁶ Discours du Président centrafricain Faustin-Archange Touadera, le 21 septembre 2023 à l'Assemblée Générale des Nations Unies.

¹³⁷ *Hommage à la République*, Edition spéciale République Centrafricaine, Yaoundé, Décembre 2023, p. 72.

¹³⁸ Il a été investi par ses pairs d'Afrique Centrale pour cette prestigieuse mission.



gouvernance démocratique¹³⁹ et des libertés individuelles. La démarche inverse entraîne davantage l'instabilité sociale du fait du soit manque de vision de développement à très long terme, soit alors de la rupture dans le travail de mise en œuvre quand bien même ladite vision existerait. Aussi, le mode de gouvernance démocratique libéral apparaît-il comme la phase ultime, la plus aboutie, de la construction des Etats modernes.

La pauvreté socio-économique et culturelle¹⁴⁰ des populations est la preuve de l'échec des régimes politiques quels qu'ils soient. Pour en sortir, le comportement des populations (y compris les gouvernants) en matière de discipline dans la gouvernance et de discipline dans le respect de la chose publique, de l'intérêt général, sont des impératifs. Toutes choses qui sont difficiles à appréhender dans un contexte de pauvreté socio-économique et culturelle et donc de sous-développement généralisé. Aussi, la quête du développement devrait-elle passer avant toute autre chose en tant que garantie temporelle du bien-être sociale et des libertés individuelles des populations. D'où l'importance pour les partenaires au développement et les bailleurs de fonds qui accompagnent les pays en voie de développement, notamment africains, de baser la détermination de leur niveau d'intervention sur d'autres critères que le mode d'organisation démocratique et le respect des libertés individuelles. La capacité à moderniser les structures de l'Etat, à garantir la paix intégrale des populations pour l'avènement du développement durable nous semble donc la voie à suivre. L'indice PASSY-DUNAT semble permettre dans ce sens de mesurer périodiquement les progrès de la gouvernance en faveur de la paix intégrale¹⁴¹ et donc de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et ses 17 objectifs de développement durable (ODD).

La mise en œuvre de la philosophie des trois paix (1) par les autorités des pays en voie de développement dont le Centrafrique, permet donc de poser le constat des actions concrètes

¹³⁹ En effet, d'après Guy Hermet et al., *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques...* Op. cit., p. 83, les théoriciens actuelles de la démocratie parviennent à la conclusion que « le sens démocratique implique l'acceptation de l'incertitude des résultats de toute action politique tant par les gouvernés que par les gouvernants, à l'encontre de l'autoritarisme fondé sur l'offre et la quête ancestrales de certitudes sur l'avenir ». Or, on le sait, la quête du développement se veut planifiée à très long termes car impliquant une transformation générale des comportements sociaux. Il s'accommode donc mal des incertitudes, des instabilités politiques. Est-ce à dire que les pays sous-développés avec des niveaux de pauvreté généralisée qui choisissent d'emblée le mode de gouvernance démocratique sont condamnés au désordre et donc au sous-développement perpétuel ?

¹⁴⁰ Au sens premier proposer par Madeleine Grawitz de « l'absence de moyens pour survivre ». Voir *Lexique des sciences sociales...* Op. cit., p. 310.

¹⁴¹ Voir notamment l'intéressante tentative d'évaluation de la contribution des gouvernants camerounais à la durabilité de la paix au Cameroun que proposent en 2020 les auteurs de l'édition spéciale du Magazine bilingue d'analyses et d'informations générales *Hommage à la République* intitulé « Paix négative, paix positive, culture de la paix : 100 actions du Président Paul Biya en faveur de la paix ».



ou non menées au bénéfice des populations desdits pays dans tous les aspects de la vie d'une nation en matière de paix positive, de paix négative et de culture de la paix (2). Toutes choses qui correspondent en fait à un travail pour la réalisation des 17 ODD des Nations Unies.

1. Retour sur la philosophie des trois paix

Pour Raymond ARON « *la paix est raisonnablement le but auquel tendent les sociétés* »¹⁴². Il l'appréhende comme « *la suspension plus ou moins durable, des modalités violentes de la rivalité entre unités politiques* »¹⁴³. Les unités politiques auxquelles font allusion ARON se résument, dans une perspective réaliste classique, aux relations entre Etats. Il est en outre admis que « *les enjeux des conflits, les jugements que portent les hommes d'Etat sur ce qui est légitime et illégitime, leur conception de la diplomatie et de la guerre* »¹⁴⁴ s'avèrent déterminants aussi bien sur la scène internationales qu'à l'intérieure des Etats, en matière de paix et de sécurité.

La paix est également définie par Dario BATTISTELLA, par opposition à la notion contraire de guerre, comme « *la simple absence de violence armée collective organisée* ». Il y a paix « *lorsque les unités politiques ne recourent pas à la force armée dans leurs relations réciproques* »¹⁴⁵.

Ces deux conceptions de la notion de paix, par leur « négativité », s'opposent à celle proposée par Johan GALTUNG, d'une certaine « paix positive »¹⁴⁶. Il y a de nos jours une certaine dualité dans l'appréhension du concept de paix.

La « paix négative », renvoie aux stratégies des Etats qui ont :

« *Pour but de prévenir l'escalade de la violence entre eux (ou entre groupes humains organisés), afin d'obtenir la sécurité. [...] Quoique toujours sujettes à controverse, ces stratégies demeurent capitales. Elles relèvent de l'application de la diplomatie coercitive, de la stratégie nucléaire, du contrôle des armements et du désarmement* »¹⁴⁷.

La « paix positive » quant à elle, vise l'instauration des :

« *Habitudes de coopération entre Etats, groupes et nations qui puissent favoriser une paix généralisée et durable. La sécurité coopérative et la sécurité commune découlent d'une telle*

¹⁴² Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 3e éd., 2004, p. 157.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 158.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 162.

¹⁴⁵ Dario Battistella, *Paix et guerres au XXIe siècle*, Auxerre Cedex, Sciences Humaines Editions, 2011, p. 13.

¹⁴⁶ *Idem.*

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 227.



vision, dans la mesure où elles veulent soumettre les acteurs à des formes de collaboration volontaire, permettant ainsi à la paix négative d'évoluer vers la paix positive »¹⁴⁸.

Pour compléter, s'est ajoutée aux notions de « paix négative » et de « paix positive » celle de « culture de la paix ». Cette dernière étant inspirée de la Résolution A/RES/53/243 de l'Assemblée générale des Nations Unies¹⁴⁹. Mises ensembles, les trois notions participent à agrandir la lecture que l'on peut faire du concept de paix. Les organismes spécialisés dans les études de paix (irénologie) les utilisent de ce fait, entre autres, pour apprécier le penchant à une attitude de paix de diverses entités dont les rôles institutionnels tels que celui de chef d'Etat.

Des indices de perception des attitudes de paix se sont ainsi développés. Un exemple phare est l'indice dit « Passy-Dunant »¹⁵⁰. Il est nommé d'après Frédéric PASSY et Henri DUNANT, les deux corécepteurs du premier prix Nobel de la Paix, en 1901.

Frédéric PASSY, pacifiste traditionnel était l'un des représentants les plus connus du mouvement pour la paix à l'époque – il avait fondé à Paris en 1867 la première Ligue internationale de la Paix. Henri DUNANT lui, était un humaniste, inventeur de la Croix-Rouge et membre, avec Frédéric PASSY, de l'Alliance pour l'ordre et la civilisation. En leur remettant conjointement le prix Nobel de la Paix, le Comité Nobel anticipait déjà l'évolution que la notion de paix allait connaître au cours des dernières décennies.

Les trois grands axes de recherche qui permettent de déterminer les indicateurs à retenir pour l'indice « Passy-Dunant » sont donc, comme déjà indiqué, le concept de « paix négative », celui de « paix positive », et celui de « culture de la paix ».

Le premier, la « paix négative », fait référence à tout ce qui a trait à la notion de conflit ou de guerre. L'on aborde alors les questions de sécurité nationale, résultat de l'exercice par les Etats de deux fonctions régaliennes – défense et diplomatie – qui visent à assurer, de tous temps, en tous lieux et en toutes circonstances, l'intégrité de son territoire, la protection de sa population et la préservation de ses intérêts nationaux.

Deuxièmement, le concept de « paix positive » se rapproche de la notion de sécurité publique. Il « traite des menaces complexes et multiples qui pèsent sur les populations, au sein même d'un Etat. Elle prend en compte tous les facteurs qui influent directement sur la

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 287.

¹⁴⁹ Résolution A/RES/53/243 du 06 octobre 1999.

¹⁵⁰ http://www.irenees.net/article4_fr.html



sécurité des citoyens dans les domaines individuel, politique, économique, social, environnemental, sanitaire et alimentaire ».

Le troisième axe est celui balisé par le concept de « culture de paix ». Il englobe les actions pour la promotion et l'élargissement d'une culture de paix, entendue comme « l'ensemble des valeurs, des attitudes, des traditions, des comportements et des modes de vie fondés sur le respect des plus grands principes moraux.

2. Pour des outils plus adaptés de mesure de la paix et du développement

Par l'opérationnalisation du paradigme « Passy-Dunant »¹⁵¹, adossé aux indices de mesure de la paix du même nom, moyennant quelques amendements ou reformulations, il devient possible de déceler et de systématiser la lecture ou mieux la présentation dans le temps et dans l'espace, aux plans national, sous-régional, régional et mondial, des actions prises par les autorités politiques de divers pays dont ceux en développement d'Afrique, en faveur de la paix au sens positif, négatif et de la « *culture de la paix* ». Toutes choses qui permettent notamment de battre en brèche les thèses dévalorisantes du travail pourtant visible de modernisation des appareils d'Etats dans les pays en voie de développement. Il en est ainsi de la thèse soutenue par MARCHAL dans le sens d'un Etat centrafricain qui contraint « *le champ politique et terrorise sa propre population* » en s'appuyant sur « *un répertoire de pratiques coercitives déjà bien rodées* » tout en « *reconduisant une économie concessionnaire dans le domaine minier et agricole, dont les premiers bénéficiaires restent les gouvernants à Bangui* »¹⁵².

D'après l'indice « Passy-Dunant », l'axe de la « paix négative » comprend un certain nombre d'indicateurs : action en faveur de la réduction des conflits inter et infra-étatiques ; gestion des réfugiés et personnes déplacées ; accords multilatéraux de paix et sécurité ratifiés ; traités de paix ratifiés.

Quant à l'axe de la « paix positive », il englobe des indicateurs tels que : le climat politique ; le degré de confiance entre concitoyens ; le taux de criminalité violente ; le PIB par tête exprimé en PPA (Partie de pouvoir d'achat) ; le taux d'emploi de la population active ; le GINI (pauvreté et inégalités) ; la ratification des textes sur le Droit international du travail ; l'empreinte écologique ; la performance environnementale ; la mortalité des enfants de moins

¹⁵¹ http://www.irenees.net/article4_fr.html

¹⁵² Roland Marchal, « Centrafrique : La fabrique d'un autoritarisme »... *Op. cit.*



de 5 ans ; le nombre de médecins pour 100.000 habitants ; l'accès à des installations sanitaires de qualité ; la malnutrition ; l'accès à une source d'eau de qualité.

Pour ce qui est enfin de l'axe balisé par le concept de « culture de paix », ses indicateurs concernent : le taux d'alphabétisation ; la scolarisation au niveau primaire ; la participation à la vie politique ; le processus électoral et le pluralisme ; la culture politique ; les droits politiques des femmes ; les droits sociaux des femmes ; les droits économiques des femmes ; le taux de représentation dans les parlements nationaux ; le respect des droits civils ; le respect des droits physiques ; la ratification des instruments internationaux de défense des droits de l'homme ; la durabilité environnementale ; la liberté de la presse ; le niveau de violence contre les médias ; l'accès aux moyens de communication modernes (tél., internet) ; la lutte contre la corruption ; l'indépendance du système judiciaire.

Chacun des axes de l'indice « Passy-Dunant » permet de converger vers la mesure de la réalisation des principes de base¹⁵³, des cinq (05) dimensions¹⁵⁴ et des 17 domaines d'intervention également appelés ODD, du Programme 2030 des Nations Unies¹⁵⁵ adopté en 2015 à l'issue de négociations approfondies entre les États membres. Il s'agit de références réelles pour le développement de l'humanité sans parti pris idéologique qui, malheureusement semble très souvent écarté par les bailleurs de fonds et partenaires internationaux occidentaux dans leurs rapports avec les pays en voie de développement. En effet, la consolidation de la paix et la reconstruction nécessitent une approche holistique, combinant des efforts nationaux et internationaux pour favoriser la stabilité et le développement durable. Toutes choses qui nécessitent comme préalable, qu'au plan de la paix positive, les États en construction et partant la RCA, se prémunissent d'abord contre les nombreux risques de fragilisation qui subsistent.

¹⁵³ Universalité, personne ne doit être laissé pour compte, interdépendance et indivisibilité, inclusion, partenariats multipartites.

¹⁵⁴ Humanité (people), prospérité, planète, partenariats et paix.

¹⁵⁵ Pour tous ces éléments, voir *Le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, pris sur : https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.unssc.org/sites/default/files/2030_agenda_for_sustainable_development_kcsd_primer_fr.pdf&ved=2ahUKEwj3tqK3uoSDAxXIX0EAHTm4CZUQFnoECA4QBg&usg=AOvVaw1aSQPG4QGkc9w84JISr1R, le 10 décembre 2023.



III. LES RISQUES DE FRAGILISATION DE LA RECONSTRUCTION DE LA RCA

Le travail de reconstruction et de consolidation de l'Etat en RCA reste sujet à des menaces susceptibles de l'entraver et d'occasionner un retour à la situation d'anarchie d'avant 2016. Ces menaces foisonnantes aux plans internes et externes (A) rencontrent plus spécifiquement une volonté par des puissances stratégiques situées généralement hors du continent africain, d'exercer une pression diplomatique déstabilisatrice sur le jeune Etat du Centrafrique en faveur de leurs intérêts exclusifs (B).

A. Le foisonnement des menaces à la paix et à la stabilité

Aux menaces internes liées à un défaut d'accompagnement substantielle inconditionnelle de la communauté internationale à la reconstruction nationale en RCA (1) s'ajoutent les tentatives de décrédibilisation de l'administration du Président TOUADERA à des fins de sauvegarde d'intérêts stratégiques étrangers (2).

1. Les menaces au plan interne

Lors de son intervention au Conseil de Sécurité des Nations unies à New York, le 26 novembre 2023, Nicholas De RIVIERE, représentant permanent de la France auprès des Nations Unies, a salué l'engagement des autorités centrafricaines et spécifiquement du Président TOUADERA en faveur du processus de paix. Il s'est particulièrement réjoui des efforts menés par lesdites autorités avec l'appui de la MINUSCA dans le cadre de la décentralisation du processus de paix¹⁵⁶. Il a également reconnu, lors de cette prise de parole, les progrès enregistrés avec l'appui de la MINUSCA dans le cadre de la lutte contre les groupes armés, ainsi que le processus de désarmement, de démobilisation, et de réintégration (DDR). Il a par ailleurs témoigné d'une coopération positive au sujet de la décentralisation du processus de paix et du renforcement de la restauration de l'autorité de l'Etat. Ce, sans oublier les engagements conjoints de la Représentante spéciale de la MINUSCA et du Premier Ministre centrafricain auprès de plusieurs préfectures régionales. Il a terminé son propos en

¹⁵⁶ Nicholas De Riviere, « La situation de la République Centrafricaine demeure fragile », salle de presse, déclaration de la France à l'ONU, archives 2023.



précisant que la situation de la RCA demeure fragile au vu de l'existence des groupes armés qui constituent une source de menace pour les populations civiles¹⁵⁷.

La construction de l'Etat (« *State-building* ») procède d'un effort délibéré à travers les politiques publiques et idéologiques, de créer un appareil de domination. Alors que la formation de l'Etat (« *State-formation* ») est un processus historique en grande partie inconscient et contradictoire de conflits, de négociations et de compromis entre les différents groupes dont les actes et les échanges motivés par l'intérêt, constituent la « vulgarisation du pouvoir »¹⁵⁸.

Depuis son accession au pouvoir, le Président TOUADERA à travers sa « politique de la main tendue », qui s'articule autour des pourparlers et compromis, ne manque aucune occasion de saisir les opportunités pouvant concourir à la consolidation de la paix et la stabilité en RCA. On observe ainsi un processus de transformation du pays qui s'opère dans différent secteur de la vie politique et économique du Centrafrique¹⁵⁹. Cependant cette poussée vers le changement est très souvent confrontée à des difficultés qui ont pour conséquence de freiner l'élan du gouvernement de Bangui. Parmi ces obstacles nous nous intéresserons particulièrement à ceux qui sont liés à la conditionnalité de l'obtention de l'aide au développement.

En effet, l'accès à l'aide au développement dépend très souvent des conclusions des rapports des organisations de défense des droits de l'Homme à l'instar de *Human Right Watch* ou encore la Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH). Les bailleurs de fond s'appuient sur des indicateurs de performances chiffrés pour apporter ou non leur aide aux pays en développement¹⁶⁰. En prenant l'exemple du Rwanda, il a été établi que le volontarisme de la nouvelle élite politique rwandaise au moment de reconstruire le pays après le génocide de 1994, a été confronté à un ensemble de normes promues par les acteurs internationaux¹⁶¹. Or, la consolidation de la paix et la reconstruction nécessitent une approche holistique, combinant des efforts nationaux et internationaux pour favoriser la stabilité et le

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ Voir Jean François Bayart, Cité par Politique Africaine, « Rwanda: la trajectoire de l'Etat après le génocide », Calenda, 2019.

¹⁵⁹ Pour une illustration des avancées récentes enregistrées par les autorités centrafricaines, voir *Hommage à la République : Magazine bilingue d'analyses et d'informations*, Edition spéciale, décembre 2023.

¹⁶⁰ Benjamin Chemouni et Barnaby Dye, *The contradiction of the authoritarian developmental state: Energy boom and policy-making in Rwanda*, University of Manchester, 2019.

¹⁶¹ *Ibid.*



développement durable. La fin des conflits ne signifie pas automatiquement, l'établissement de la paix¹⁶². Tout l'enjeu et la difficulté de la reconstruction post conflit est de permettre la stabilisation d'une société pour lui éviter de replonger dans le conflit¹⁶³.

Dans le cas rwandais, respecter ces normes s'est avéré indispensable pour avoir accès à l'aide au développement et pour légitimer le nouveau régime auprès de la communauté internationale. La mise en application desdites normes a notamment pris la forme d'indicateurs de performances. L'attachement des bailleurs internationaux à ces normes a certes permis au gouvernement rwandais d'ancrer les pratiques de bonne gouvernance dans l'action publique, mais a également souvent conduit à des réformes pas entièrement maîtrisées¹⁶⁴. Ce qui s'est quelque fois traduit par une incohérence entre les données chiffrées et la réalité sur le terrain. En effet cette rencontre entre un projet de construction de l'Etat et le « langage » des bailleurs de fonds entièrement basée sur les chiffres, a constitué une opportunité d'instrumentalisation pour le Front Populaire Rwandais (FPR) au pouvoir, dans une logique d'extraversion, afin de mobiliser davantage de fonds et de soutiens internationaux¹⁶⁵.

Pourtant, la transformation d'un pays après un conflit ne peut se faire de manière automatique, il s'agit d'un long processus. Les populations et acteurs politiques ayant propagé le chaos ont besoin de réapprendre à vivre ensemble et à lutter de nouveau pour un intérêt général commun. L'attachement des bailleurs de fonds aux données chiffrées des organismes de droits de l'Homme est probablement un bon moyen pour catégoriser les pays devant bénéficier ou non de l'aide au développement. Cependant, ce procédé ne tiens pas compte du contexte, du temps nécessaire pour la mise en œuvre des projets allant dans le sens de ramener la paix et la stabilité. C'est une orientation qui contribue aujourd'hui à fragiliser la RCA. Elle donne en effet le sentiment que rien n'est fait pour améliorer la question des Droits de l'Homme dans le pays.

Sinon comment expliquer que des actions fortes comme l'abolition de la peine de mort, la prise des mesures contre l'impunité des fonctionnaires soupçonnés des violations de droits de l'Homme, l'inculpation des auteurs de crimes de guerres, le renforcement des

¹⁶² Charles Philippe David et Olivier Schmitt, *La guerre et la paix*, Presses de Sciences Po, 2013.

¹⁶³ Wilfrid Baumgartner, *Le nerf de la guerre : la reconstruction à crédit*, Institut de la gestion publique et du développement Economique

¹⁶⁴ Chemouni Benjamin et Barnaby Dye, *The contradiction of the authoritarian developmental state... Op. cit.*

¹⁶⁵ Hayman, cité par Benjamin Chemouni, *Rwanda : trajectoire de l'Etat après le génocide*, 2019.



capacités et la formation des FACA pour une meilleure intégration du sens du devoir et des responsabilités vis-à-vis du peuple, ne soient pas à juste titre mis en avant par les organismes de protections des droits de l'Homme en RCA¹⁶⁶. En outre la liberté d'expression et de la presse, l'inexistence de la censure concernant les contenus affichés en ligne, la liberté d'enseignement et de manifestation culturelles, la liberté de participer au processus politique, et le fait qu'on enregistre aucun prisonnier d'opinion en RCA sont pourtant des indicateurs de la volonté des autorités actuelles de prémunir leur peuple contre les violations des droits de l'Homme¹⁶⁷.

Malheureusement l'Automatisme des réactions face aux données chiffrées des organismes internationaux, et la non prise en compte du contexte, du temps d'implémentation des mesures mobilisées pour éradiquer les exactions commises par des groupes isolés, poussent très souvent les bailleurs de fonds à suspendre l'aide au développement. C'est par exemple dans ce sens que le Président des Etats-Unis Joe BIDEN a retiré la République Centrafricaine de la liste des pays bénéficiaires de la loi AGOA (« *African Growth and Opportunity Act* »), en raison de « violations flagrantes » des droits de l'Homme en RCA¹⁶⁸. Mais comment préserver sa population des actes indignes des milices qui continuent parallèlement à s'armer en marge de l'embargo qui pèse sur le gouvernement Centrafricain ? L'attachement des bailleurs de fonds aux données chiffrées ne représente-t-il pas un moyen pour les milices et acteurs politiques de manœuvrer contre les actions des autorités centrafricaines légitimes en continuant de perpétrer des actes de violations des droits de l'Homme avec la certitude d'une complicité à peine voilée de la communauté internationale ?

La reconstruction est un processus qui nécessite un accompagnement ciblé de la part des partenaires internationaux en fonction des secteurs prioriser par l'Etat pour ramener la paix et la stabilité. Assurément, sanctionner les actes de violations des droits de l'Homme en retirant de manière automatique l'aide au développement a un pays qui sort de plusieurs décennies de troubles et de tensions contribue à fragiliser celui-ci et en particulier sa population. Il serait peut-être opportun de penser des mécanismes d'accompagnement de l'aide au développement pour les Etats comme la RCA en s'appuyant sur la présence des instruments mettant en exergue la volonté du pays concerné à sortir de sa situation de paix

¹⁶⁶ Ambassade des Etats-Unis en République Centrafricaine, *Rapport sur les Droits de l'Homme en RCA*, 2020.

¹⁶⁷ *Ibid.*

¹⁶⁸ René Ombala, « Commerce international : les Etats-Unis vont exclure le Gabon et la RCA de l'AGOA », *EcoMatin*, octobre 2023.



fragile. Car, assécher financièrement un Etat et attendre de lui des prouesses sécuritaires et de développement s'apparente davantage à une sorte de quête utopique.

2. Les menaces externes à la crédibilité de l'administration TOUADERA

Le réveil progressif des pays africains ces dernières années nous révèlent davantage aujourd'hui toute la subjectivité des relations entre le Nord et le Sud. Toutes choses qui expliqueraient pourquoi le Centrafrique depuis la réélection du Président TOUADERA en 2020 et le rapprochement du pays avec la Russie, est devenu la cible de toutes les critiques. Or, faut-il le rappeler, c'est l'Occident qui a créé le cadre de ce rapprochement entre la RCA et la Russie. Si pour certains le mariage centrafrico-russe cache essentiellement un agenda autoritariste, les officiels évoquent des enjeux régionaux et internationaux déterminants pour la stabilité de la RCA. Ainsi, comment comprendre la divergence de point de vue sur la présence russe et rwandaise sur le territoire Centrafrique ?

D'après Jean PICQ, l'État n'est pas une personne morale (c'est-à-dire abstraite) de droit public comme une autre. Il est tout à la fois le « *dépositaire de la souveraineté, (l') instrument du pouvoir politique (et le) porte-parole de l'intérêt général* »¹⁶⁹. En rapport avec ceci et conformément à la Constitution française du 4 octobre 1958, la mission première de l'État est de permettre l'exercice de la souveraineté nationale qui appartient au peuple¹⁷⁰. Selon le sociologue Max WEBER, « *l'Etat est défini comme « une entreprise politique de caractère institutionnel [politischer Anstaltsbetrieb] » qui « revendique avec succès, dans l'application de ses règlements, le monopole de la contrainte [Zwang] légitime* » »¹⁷¹ et cela se traduit par l'institution d'une force publique destinée à garantir les droits et libertés. En outre, le souverain d'un Etat, en sa qualité de chef des armées, chef de l'État, occupe une place centrale puisqu'il préside les conseils et les comités supérieurs de la défense nationale pour le cas de plusieurs pays comme la France¹⁷² et d'Afrique francophone.

Dans le cadre de la définition de la politique étrangère, toujours en partant du cas français, le Président de la République est chargé de :

¹⁶⁹ Jean Picq, *L'État en France : servir une nation ouverte sur le monde*, Paris, La documentation française, 1994, p. 15.

¹⁷⁰ Art 3 de la Constitution du 4 octobre 1958.

¹⁷¹ Max Weber, *Le savant et le politique : une nouvelle traduction*, Paris, Editions La Découverte, 2003, p. 36.

¹⁷² Art 15, *Ibid*.



« Protéger et promouvoir les intérêts des acteurs économiques français (entreprises, salariés, producteurs et consommateurs, épargnants et investisseurs). Cela passe par les canaux bilatéraux et l'action de nos ambassades ; mais aussi, de plus en plus, par notre capacité à organiser un consensus autour de la promotion de règles du jeu égales et non faussées au niveau européen et mondial. En complément de l'activité régaliennne de défense des positions françaises dans les grandes enceintes multilatérales économiques, la diplomatie économique correspond aujourd'hui à deux autres grands métiers : l'attractivité du territoire, la promotion des exportations »¹⁷³.

Or par-delà ces « *responsabilités de souveraineté* », pour Pierre PACTET et Ferdinand MÉLIN, l'État « *doit mettre en œuvre un choix de société (...) et il a en charge, à ce titre, le mieux-être de ses populations et la diffusion du progrès sous ses différents aspects* ». Aussi, l'État intervient-il – en tant qu'opérateur ou régulateur – dans des domaines variés, tels que l'éducation, la santé ou la culture¹⁷⁴...

Il n'est donc pas inapproprié pour un gouvernement dans le cadre de la recherche des solutions pour des raisons d'intérêts nationaux et du bien-être de son peuple de faire le choix d'un partenaire plutôt qu'un autre. Aussi, la question de la présence des troupes russes et rwandaises ne saurait justifier l'argument de la construction d'un autoritarisme en Centrafrique. Bien contraire, il est nécessaire de préciser que la présence de ces deux nouveaux alliés a davantage contribué au retour progressif de la stabilité dans ledit pays. En outre, les questions de coopération militaire sont aussi vieilles que les relations entre États.

Cependant, l'on ne peut pas réfuter que la mauvaise campagne que mènent certains pays et médias contre la RCA sur le rôle des russes et des rwandais ai pu affecter l'image du pays ainsi que le niveau des investissements étrangers¹⁷⁵. Toutes choses qui justifient le statut de menace externe à la reconstruction de la RCA qui peut être attribué à une telle initiative. Cette campagne de diabolisation, à son tour, participe au renforcement d'une attitude diplomatique à double visage et coercitive de certains pays contre le Centrafrique.

¹⁷³ Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France 2008-2020, Paris, La documentation française, 2008, p. 56.

¹⁷⁴ <https://www.conseil-constitutionnel.fr/la-constitution/le-role-de-l-etat#:~:text=garantit%20la%20s%C3%A9curit%C3%A9%20et%20l'ordre%20publics.&text=Sur%20le%20plan%20institutionnel%2C%20cela,de%20la%20D%C3%A9claration%20de%201789>), Consulté le vendredi 08 décembre 2023 à 4h46.

¹⁷⁵ <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/central-africa/central-african-republic/dix-ans-apres-le-coup-detat-la-republique>, consulté le jeudi 07 décembre 2023 à 11h47.



B. La diplomatie janusienne de certains acteurs internationaux

Dans la mythologie grecque, Janus est un dieu à deux visages, respectivement différents l'un de l'autre. Sur une face A, il présente un visage qui n'a rien de similaire avec le visage de la face B. Dans la perspective réaliste avec un auteur comme MACHIAVEL, le Prince qui est le symbole incarné de l'Etat a en même temps le visage du lion par le caractère féroce et prédateur de ses ambitions, et le visage doux du renard mais avec un caractère rusé et malicieux¹⁷⁶. Ainsi, la logique occidentale qui sied dans le système-monde avec un auteur comme WALLERSTEIN est celle d'une ambition de puissance et de prédation économique. Le don, l'aide, le legs, le soutien ou l'assistance, apparaissent diplomatiquement habillés d'une rhétorique sympathique mais dont l'autre face est la domination et la manifestation croissante de leur puissance dans les relations entretenues¹⁷⁷. On peut voir en observant les attitudes d'Henry KISSINGER autour de la guerre du Vietnam, que les acteurs étatiques présentent un visage différent d'une situation diplomatique à l'autre au gré des perspectives et intérêts mis en jeu dans chacune des coopérations¹⁷⁸.

Une diplomatie *janusienne* renvoie alors à une diplomatie à deux visages. Elle est un outil stratégique entre les mains d'un acteur étatique international selon les intérêts recherchés par ses ambitions de puissance. Et Comme à chaque grande rupture de l'Histoire, la dialectique de l'universel et de la domination se trouve engagée¹⁷⁹. Visage d'ami et en même temps visage de concurrent dans certaines situations engageant des intérêts économiques ou des questions de sécurité pour celui qui les manipule¹⁸⁰. Pour le cas pratique de la RCA, il semble émerger à l'observation, des logiques de fabrication des opinions contre le pouvoir Centrafricain de la part de pays pourtant partenaires, avec l'ambition que cela impacte sérieusement la perception de toute la communauté internationale sur cet Etat (1). En même temps on peut lire un ensemble d'usages d'une diplomatie coercitive dans une ambition de fragilisation de l'Etat Centrafricain tout entier (2).

¹⁷⁶ Nicolas Machiavel, *Le Prince*, Librio, 1997.

¹⁷⁷ Voir Michel Kounou, *Le panafricanisme : de la crise à la renaissance. Une stratégie globale de reconstruction effective pour le troisième millénaire*, Clé, 2007, Chapitre VII, 2. Des économies dominées et dépendantes : source de la misère sociale.

¹⁷⁸ Voir Oliver Stone, « Une autre histoire de l'Amérique, épisode 7 : Johnson, Nixon et le Vietnam », diffusé sur Planète +, 2014.

¹⁷⁹ Bertrand Badie, *La diplomatie des droits de l'homme. Entre éthique et volonté de puissance*, Fayard, 2002.

¹⁸⁰ Voir Henry Kissinger, *Diplomatie*, Fayard, 1996.



1. Les logiques de fabrication des opinions contre le pouvoir centrafricain

Edward S. HERMAN et Noam CHOMSKY dans leurs travaux sur la fabrication du consentement, démontrent, par le biais des médias, comment les opinions sont construites et diffusées pour structurer les perceptions des citoyens autour d'un phénomène vécu par tous. Ainsi, par les stratégies de fabrique des opinions, les réseaux politiques peuvent déconstruire des idées autour d'une chose, pré-construire les leurs et outiller les médias et même des universitaires pour les infuser dans la structure mentale de perception de toute une société. La fabrication du consentement va même bien au-delà de la simple fabrication de l'opinion, en ce sens que non seulement les citoyens intègrent l'opinion ainsi imposée par les réseaux de pouvoirs, mais également donnent leur consentement en faveur de ladite opinion, et argumentent selon le modèle rhétorique longuement diffusé et proposé comme cadre d'analyse et de compréhension. Que les médias le disent, des politiques et hommes influents le soutiennent, des scientifiques le démontrent, cela est sur le coup tenu pour vrai, même si la réalité des faits démontre le contraire¹⁸¹.

La République Centrafricaine actuelle, dans sa dynamique politique et développementale, apparaît dans les médias occidentaux et chez des scientifiques tels Roland MARCHAL, comme dotée de tous les éléments d'une construction autoritaire du pouvoir. Entre atteinte aux droits de l'homme et stratégies de confiscation du pouvoir et du jeu démocratique, le traditionnel argumentaire semble réuni, et qui permet curieusement sans factualité de qualifier la RCA de régime autoritaire¹⁸². Mais, à l'épreuve du terrain, auprès de divers acteurs de la société civile centrafricaine, force est de constater un ensemble d'éléments qui semblent pourtant militer en faveur d'une ouverture démocratique et humaine de la gouvernance dudit pays¹⁸³. Il s'agit notamment de la suppression effective de la peine de mort par une loi parlementaire le 27 mai 2022¹⁸⁴, la mise en place d'un ensemble de politiques en faveur du développement social de la femme et de la jeune fille, notamment dans leur promotion à de hauts postes de responsabilité, tant au niveau des appareils politiques

¹⁸¹ Edward S. Herman et Noam Chomsky, *La fabrication du consentement : de la propagande médiatique en démocratie*, Agone, 2008

¹⁸² Roland Marchal, « Centrafrique : la fabrique d'un autoritarisme », Les Etudes du CERI - n° 268-269, octobre 2023.

¹⁸³ Terrain effectué entre Juillet et Novembre 2023 ; Il s'agit notamment de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) et ses organisations membres en Centrafrique, notamment la Ligue centrafricaine des droits de l'homme (LCDH) ou encore l'Observatoire centrafricain des droits de l'homme.

¹⁸⁴ <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/republique-centrafricaine/centrafrique-vers-abolition-peine-de-mort-en-rca> Consulté le 4 décembre 2023



qu'administratifs (03 conseillères à la présidence, 04 ministres, 11 au parlement, 03 à la Cour constitutionnelle, etc.)¹⁸⁵.

Le 28 juillet 2023, le pays a connu une effervescence populaire dans le cadre du référendum constitutionnel, où le peuple a été consulté afin de se prononcer sur son choix ou non pour l'adoption d'une nouvelle constitution. Dans les débats sur les médias notamment français, cela a été peint comme une mascarade dans l'intention du pouvoir en place de se perpétuer. La perspective du pouvoir perpétuel en Afrique telle que développée par OWONA NGUINI et MENTHONG, use et ruse de la majorité parlementaire comme instrument des changements constitutionnels en Afrique¹⁸⁶. Or, en RCA, il s'est agi d'une consultation populaire, au vu de la sensibilité de la question et de l'intérêt accordé à la souveraineté populaire comme principe fondamental de l'expression démocratique. Ainsi, la stratégie adoptée par les réseaux d'informations et de pouvoirs à l'assaut de l'Etat centrafricain, ne serait pas d'engager le débat pour donner au pouvoir la possibilité de construire un argumentaire et une opinion logique sur lui-même et ses œuvres pour le développement, mais mettre en scène un discours dépréciatif, afin de construire une opinion internationale contre le Centrafrique, et qui irait dans le même sens. À côté de cette action discursive et d'opinion sur un phénomène subjectivement porté même par des scientifiques, il semble se dessiner également des usages d'une diplomatie coercitive et de fragilisation contre le Centrafrique.

2. Les usages d'une diplomatie coercitive et de fragilisation de l'Etat Centrafricain

Que ce soit dans son ouvrage « Comprendre le pouvoir » ou bien « La fabrication du consentement », Noam CHOMSKY démontre que la diplomatie ainsi que les opinions politiques sont souvent nourries par la qualité des informations diffusées. Ces informations participent à donner un sens politique et perceptuel voulu à l'opinion publique sur des thématiques sensibles comme la guerre, la sécurité, la pauvreté, l'inflation et autres. Les médias, lorsqu'ils attestent l'expression de la puissance d'un Etat comme les Etats-Unis d'Amérique ou la France, deviennent le meilleur de ses soutiens et le fabriquant des logiques de légitimation de ses activités de puissance sur la scène internationale. Et c'est cette puissance qui, après avoir savamment construit le consentement général ou l'opinion du grand nombre, peut aisément légitimer ses actions sur le plan diplomatique afin d'impacter

¹⁸⁵ https://minusca.unmissions.org/femmes_rca Consulté le 4 décembre 2023

¹⁸⁶ Mathias Eric Owona Nguini, Hélène-Laure Menthong, « « Gouvernement perpétuel » et démocratisation janusienne au Cameroun (1990-2018) », in *Politique africaine* » 2018/2 n° 150, Karthala, pp. 97-114.



profondément et en sa faveur sur l'ordre et le sens du monde¹⁸⁷. La dynamique occidentale dans le sens de Norbert ELIAS, est de procéder à un contrôle des schèmes de perception dans tous les domaines afin de donner au monde le sens des ambitions de l'Occident. Autrement dit, c'est ce que pense, veut, peut et voit l'Occident qui doit être adopté comme modèle et sens de l'ordre de la compréhension de soi et de l'altérité¹⁸⁸.

Ainsi, au-delà de tous les efforts consentis par un pays comme la République Centrafricaine en termes de développement humain, économique ou institutionnel, l'appréciation doit impérativement relever du point de vue des référenciés d'Occident que sont les partenaires traditionnels. Entre enjeux stratégiques et de pouvoirs face à la présence Russe, les qualificatifs et les schèmes de perceptions sur ce que fera la RCA relèveront impérativement au sens occidental, des clichés périphériques de l'Afrique qui doit s'en référer pour se faire et se démarquer de tout partenariat qui ne partage pas les paradigmes politiques et économiques de l'Occident. Ainsi, la construction d'un discours descriptif sur un Centrafrique autoritariste chez un auteur comme Roland MARCHAL se précise implicitement sur la « tutelle dictatoriale » russe qui communiquerait ses réflexes au pouvoir centrafricain. Une emphase qui rend inéluctablement légitime sur le plan diplomatique l'annonce, le 30 octobre 2023, de la suspension de la RCA des bénéfices de l'AGOA. La construction diplomatique des reproches de contre démocratie et d'improductivité de droits humains à l'endroit du pouvoir centrafricain, participent à ternir son aura diplomatique actuel et à rabaisser son capital international en pleine croissance depuis le début de la gestion par le Centrafrique de la transition politique au Gabon, ou encore la tenue du référendum du 30 juillet 2023. Un acte qui intervient dans un contexte africain de coups d'Etat militaires, mais qui curieusement semble échapper, tant dans la diachronie que la synchronie, à l'analyse et aux travaux actuels sur la RCA.

¹⁸⁷ Voir Noam Chomsky, *Comprendre le pouvoir. L'indispensable de Chomsky. Premier Mouvement*. Editions Aden. 2006. Voir également Edward S. Herman et Noam Chomsky, *Op.cit.*

¹⁸⁸ Norbert Elias, *La dynamique de l'occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1976.



CONCLUSION

L'idée soutenue par Roland MARCHAL au sujet de la construction d'un autoritarisme en République Centrafricaine (RCA) depuis 2016, fait l'objet d'une analyse critique dans la présente étude. Pour y parvenir, l'on questionne d'une part, l'influence de la boîte noire décisionnelle en RCA dans sa capacité à produire depuis 2016, des réponses adéquates aux demandes exprimées par l'environnement social centrafricain et d'autre part, si lesdites réponses cadrent avec une dynamique de gouvernance en faveur du bien-être et de la prospérité collective en vue du façonnage d'une société de paix positive, négative et de culture, conformément aux 17 objectifs de développement durable (ODD). Les écueils susceptibles de fragiliser le processus de régénération étatique en cours suscitent autant un intérêt essentiel.

Il ressort globalement que la réflexion menée par MARCHAL se distingue par un défaut de mobilisation et de respect des canons essentiels de la démarche scientifique : la rupture du chercheur avec le sens commun et ses préjugés ; la construction de l'objet étudié ; la constatation ou la vérification des propositions énoncées dans une perspective d'« *expérimentation* ». Dès lors, il n'est point incongru d'en déduire une construction d'opinion.

L'entreprise heuristique de l'auteur en cause prête davantage le flanc à une démarche de décrédibilisation du pouvoir en place en RCA sur un fondement à la limite imaginaire. Cette construction subjective de la réalité ne met point en exergue les opinions croisées des divers acteurs impliqués dans le fait social exploré. En outre, les données collectées relèvent plus du sens commun et des aprioris idéologiques et doxiques. Dans l'ensemble, il paraît plus s'inspirer de l'anthropologie de fauteuil excluant ainsi une ethnographie *in situ*.

La présente étude a permis de remettre en débat la priorisation par les acteurs occidentaux de leur perception du mode de gouvernance démocratique comme critère de détermination de leur niveau d'engagement vis-à-vis des pays en voie de développement, au détriment des outils plus objectifs, y compris onusiens, de mesure de la gouvernance politique. Parmi ces outils figure l'indice « Passy-Dunant », utilisé par le Comité Nobel, ainsi que les principes de base, les dimensions et les 17 domaines d'intervention du Programme



2030 des Nations Unies encore appelés Objectifs de développement durable (ODD). Il subsiste donc une persistance à la mobilisation du paradigme démocratique occidental, avec ses incertitudes et ses instabilités, vis-à-vis des pays en voie de développement à la construction étatique fragile. Ce paradigme démocratique semble pourtant condamner les pays sous-développés qui le choisissent d'emblée, à une sorte de sous-développement durable. Ce qui fait, *in fine*, le lit des ingérences qui entraînent le pillage des ressources en dehors de toute compétition internationale de libre marché, caractérisé par la rencontre des offres et des demandes. Peut-être serait-il temps, alors que l'on parle de plus en plus d'une entrée dans la dernière phase de la transformation des relations internationales contemporaines, que le paradigme du développement planifié et non soumis à une idéologie donnée, puisse prendre le pas sur celui de l'imposition préalable de la gouvernance démocratique ?



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages

- Alain MARIE, « Communauté, individualisme, communautarisme : hypothèses anthropologiques sur quelques paradoxes africains », *Sociologie et sociétés*, Paris, érudit, 2007, 39(2). Disponible sur : <https://doi.org/10.7202/019089ar>.
- Arlette HEYMANN-DOAT, *Les régimes politiques*, Paris, La Découverte, 1998.
- Benjamin CHEMOUNI et Barnaby DYE, *The contradiction of the authoritarian developmental state: Energy boom and policy-making in Rwanda*, Manchester, University of Manchester, 2019.
- Benjamin CHEMOUNI, *Rwanda : trajectoire de l'Etat après le génocide*, 2019.
- Bernard CHANTEBOUT, *Droit Constitutionnel et Science Politique*, 10^e éd., Paris, Armand Colin, 1991.
- Bertrand BADIE, *La diplomatie des droits de l'homme. Entre éthique et volonté de puissance*, Paris, Fayard, 2002.
- Cécile DEJOUX, *Du manager au leader designer*, Paris, Dunod, 3^e éd., 2017.
- Charles DEBBASCH, *Science administrative, Administration publique*, Paris, Dalloz, 1971.
- Charles Philipe DAVID et Olivier SCHMITT, *La guerre et la paix*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.
- Dario BATTISTELLA, *Paix et guerres au XXI^e siècle*, Auxerre Cedex, Sciences Humaines Editions, 2011.
- Dario BATTISTELLA, *Théories des relations internationales*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 5^e éd. mise jour, 2015.
- Denis BRAND et Maurice DUROUSSET, *Dictionnaire thématique histoire géographie*, 6^e éd., Paris, Sirey, 2002.
- Edward S. HERMAN et Noam CHOMSKY, *La fabrication du consentement : de la propagande médiatique en démocratie*, Agone, 2008
- Emmanuel DECAUX et Olivier De FROUVILLE, *Droit international public*, 11^e éd., Paris, Dalloz, 2018.
- François THUAL, *Méthodes de la géopolitique : apprendre à déchiffrer l'actualité*, Paris, Ellipses/Editions marketing S.A., 1996.
- François-Xavier VERSCHAVE, *Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda*, Paris, La Découverte, 2011.



- François-Xavier VERSCHAVE, *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Paris, Stock, 1998.
- Frédéric LEJEAL, *Le déclin franco-africain : l'impossible rupture avec le pacte colonial*, Paris, L'Harmattan, 2022.
- Frédéric RAMEL, *Philosophie des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po., 2^e éd., 2011.
- Gaston BACHELARD, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 3^e éd., 2011.
- Georges DUPUIS et Marie-Josée GUÉDON, *Institutions administratives, Droit administratif*, Paris, Armand Colin, 1986.
- Guy HERMET, Bertrand BADIE, Pierre BIRNBAUM, Philippe BRAUD, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 7^e éd., 2013.
- Hans J. MORGENTHAU, *Politics Among Nations: The Struggle for Power and Peace*, New York (N.Y.), MacGraw-Hill, 7^e ed. revue par K. Thompson et D. Clinton, 2005.
- Henry KISSINGER, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 1996.
- Hervé HUTIN, *Efficacité des programmes de reconstruction dans les sociétés post-confliktuelle*, Economie et Finance Université de Grenoble, 2012.
- Jean CHARPENTIER, *Institutions internationales*, 8^e éd., Paris, Mementos dalloz, 1987.
- Jean GICQUEL et Jean-Eric GICQUEL, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, 23^e éd., Paris, Montchestien.
- Jean PICQ, *L'État en France : servir une nation ouverte sur le monde*, Paris, La documentation française, 1994.
- Jean Pierre DELAS et Bruno MILLY, *Histoire des pensées sociologiques*, Paris, Armand Colin, 4^e éd.
- Jean TABI MANGA, *Des voix... à la voie du temps : variations sur la Renaissance, l'Emergence et la Modernité africaine*, Yaoundé : Editions SOPECAM, 2014.
- Jean-Jacques CHEVALLIER, *Les grandes œuvres politiques de Machiavel à nos jours*, Paris, Librairie Armand COLIN, 1970.



- Jean-Jacques URVOAS et Magali ALEXANDRE, *Manuel de survie à l'Assemblée Nationale, l'art de la guérilla parlementaire*, Paris, Odile Jacob.
- Joseph S. NYE Jr., *Le leadership américain, Quand les règles du jeu changent*, Nancy, Nouveaux Horizons, Presses Universitaires de Nancy, 1992.
- Luc Van CAMPENHOUDT et Raymond QUIVY, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 4^e éd., 2011.
- Madeleine GRAWITZ, *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 8^e éd., 2004.
- Max WEBER, *Le savant et le politique (1919)*, Paris, Union Générale d'Éditions, Collection : Le Monde en 10-18, 1963.
- Max WEBER, *Le savant et le politique : une nouvelle traduction*, Paris, Editions La Découverte, 2003.
- Michel KOUNOU, *Le panafricanisme : de la crise à la renaissance. Une stratégie globale de reconstruction effective pour le troisième millénaire*, Clé, 2007.
- Nicolas MACHIAVEL, *Le Prince*, Librio, 1997.
- Nicolas MACHIAVEL, *Le prince*, Paris, Librio, (1515) traduction française de 1921.
- Noam CHOMSKY, *Comprendre le pouvoir. L'indispensable de Chomsky. Premier Mouvement*. Editions Aden. 2006.
- Norbert ELIAS, *La dynamique de l'occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1976.
- Pascal BONIFACE, *Les intellectuels intègres*, Paris, Jean-Claude Gawsewitch Éditeur, 2013.
- Philippe Braud, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 12^e éd., version numérique.
- Philippe CORCUFF, *Les nouvelles sociologies*, Paris, Armand Colin, 2^e éd., 2007.
- Pierre CONESA, *La fabrication de l'ennemi, ou comment tuer avec sa conscience pour soi*, Robert Laffont, 2011.
- Pierre PÉAN, *Affaires africaines*, Paris, Fayard, 1983.
- Raymond ARON, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 3^e éd., 2004.
- Raymond GUILLIEN et Jean VINCENT, *Lexique des termes juridiques*, 18^e éd., Dalloz, 2011.
- René DUMONT, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Seuil, 2012.
- Robert BLAKE et Jane MOUTON, *The Managerial grid: The key to leadership Excellence*, Houston, Gulf Publishing, 1964.
- Serge PAUGAM, *La pratique de la sociologie*, Paris, PUF, 2008.



- Séverine BELLINA et al., *La gouvernance démocratique, un nouveau paradigme pour le développement ?*, Paris, Editions Karthala.
- Thibault SCOHIER et al., *Neuf essentiels pour une histoire culturelle du totalitarisme*, Culture & Démocratie, Bruxelles, 2022.

Sections et chapitres

- Frédéric CHARILLON, « Introduction », dans Frédéric CHARILLON (dir.), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, Presse de Sciences Po, 2002.
- Mario BETTATI, « Méthodes et moyens de guerre », in *Le Droit de la guerre*, Paris, Odile Jacob, 2016, pp. 104-167.
- Mathias Eric OWONA NGUINI, « Politiques et économies de l'esthétique de (la) renaissance africaine » in Jean-Emmanuel PONDI (dir.), *Repenser le développement à partir de l'Afrique*, Yaoundé-Cameroun : Afrédit, mai 2011, pp. 515-540.

Articles scientifiques

- « Armée Centrafricaine : les progrès dans la grande réforme du Président Touadera », in *Hommage à la République : Magazine bilingue d'analyses et d'informations*, Edition spéciale, décembre 2023, pp. 21-22.
- « Retour de la RCA sur la scène internationale : les actions du Président Touadera », in *Hommage à la République*, Edition spéciale République Centrafricaine, Yaoundé, Décembre 2023, pp. 72-80.
- Afsata PARÉ-KABORÉ, « L'Éducation traditionnelle et la vie communautaire en Afrique : repères et leçons d'expériences pour l'éducation au vivre-ensemble aujourd'hui », Paris, McGill Journal of Education / Revue des sciences de l'éducation de McGill, 2013, 48(1), 17, disponible sur : <https://doi.org/10.7202/1018399ar>.
- Alain DENEULT, François-Xavier VERSCHAVE, « La mafiafrrique », in *Mouvements*, 2005/5 (no 42), pp. 119 et suivants, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2005-5-page-119.htm>
- Anne-Laure MAHÉ, « La fabrique locale de l'autoritarisme soudanais : singularités et banalités de la domination au Nord Kordofan », in *Politique africaine*, Paris, Karthala, 2020/2 (n° 158), pp. 57 suivants.



- Bernard VONGLIS, « Pouvoirs dans la Caraïbe », in *Revue du CRPLC*, décembre 2000. Disponible sur: <https://doi.org/10.4000/plc.321>.
- Bruno MUXAGATO, « Intégration et leadership en Amérique du Sud : la difficile émergence du Brésil comme puissance régionale », *Critique internationale*, 2016/2, Numéro 71, pp. 91 – 108.
- Cheikh ANTA DIOP, « Quand pourra-t-on parler d’une renaissance africaine ? », *Le musée vivant*, n° spécial, novembre 1948, pp. 57-65. (Republié dans le recueil *Alerte sous les tropiques*).
- Claire LEFORT, « Aide internationale, production de services publics et souveraineté étatique : l’exemple des réfugiés centrafricains dans l’Est-Cameroun », in *Politique africaine*, Paris, Karthala, 2020/2 (n° 158), pp. 205-222.
- Hervé SCIARDET et al., « Dossier : De la Françafrique à la mafiafrique », *Mouvements*, 2002/3 (n°21-22), p. 9-14.: disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2002-3-page-9.htm>
- Isaac TAMBA, et al., *L’Afrique centrale, le paradoxe de la richesse: industries extractives, gouvernance et développement social dans les pays de la CEMAC*, Presses Universitaires d’Afrique, Yaoundé, 2007, pp. 11, 13 et suivants.
- Jean François Bayart, « Rwanda: la trajectoire de l’Etat après le génocide », *Politique Africaine*, Calenda, 2019.
- Louisa LOMBARD, « Rébellion et limites de la consolidation de la paix en République Centrafricaine », in *Politique Africaine*, Editions Karthala, 2012/1 (N° 125), pp. 189-208. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2012-1-page-189.htm>
- Louisa LOMBARD, « Rébellion et limites de la consolidation de la paix en République Centrafricaine », in *Politique Africaine*, Editions Karthala, 2012/1 (N° 125), pp. 189-208. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2012-1-page-189.htm>



- Margaret G. HERMANN, “Leaders, Leadership, and flexibility: Influence on Heads of Government as Negotiators and Mediators”, *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol. 542, November 1995, pp. 148 – 167.
- Mathias Eric OWONA NGUINI, Hélène-Laure MENTHONG, « « Gouvernement perpétuel » et démocratisation janusienne au Cameroun (1990-2018) », in *Politique africaine*, 2018/2 n° 150, Karthala, pp. 97-114.
- Michel TROPER, *Le monopole de la contrainte légitime (Légitimité et légalité dans l'État moderne)*, Paris, Lignes 1995/2 (n° 25), pp. 34 et suivants.
- René OMBALA, « Commerce international : les Etats-Unis vont exclure le Gabon et la RCA de l'AGO », *EcoMatin*, octobre 2023.
- Roland MARCHAL, « Centrafrique : la fabrique d'un autoritarisme », in *Les études du CERI*, n° 268-269, octobre 2023.
- Roland MARCHAL, « Premières leçons d'une « drôle » de transition en République Centrafricaine », Editions Karthala, « Politique africaine », 2015/3 n° 139, pp. 123-146. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2015-3-page-123.htm>
- Thierry VIRCOULON, « Écosystème des groupes armés en Centrafrique », Notes de l'Ifri, Ifri, avril 2020.
- Thomas BIERSCHEK et Jean-Pierre OLIVIER De SARDAN, « Local Powers and a Distant State in Rural Central African Republic », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 35, n° 3, 1997, pp. 441-468.

Articles de presse

- « Centrafrique : nouvelle manifestation de musulmans contre la présence française à Bangui », publié le 24/12/2013, disponible sur : https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/centrafrique/video-centrafrique-nouvelle-manifestation-musulmane-contre-la-presence-francaise-a-bangui_490306.html, (consulté le 08 décembre 2023).
- « Centrafrique: Abdou Karim Meckassoua a discrètement quitté Bangui », 17 août 2021, disponible sur : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210817-centrafrique-abdou-karim-meckassoua-a-discr%C3%A8tement-quitt%C3%A9-bangui> (consulté le 07 décembre 2023).



- 236 Magazine, « Centrafrique le ministre F. Gouandjika a parlé à l'Ambassadeur de la France sans langue de bois », 22 mai 2020, disponible sur: <https://www.youtube.com/watch?v=nX2cdqH3WT4>, (consulté le 08 décembre 2023).
- 236 Magazine, « Centrafrique le ministre F. GOUANDJIKA a parlé à l'Ambassadeur de la France sans langue de bois », *Art. cit.*
- AFP, « Centrafrique: 14 groupes armés pour un seul territoire », Le Point, 05 février 2019, disponible sur: https://www.lepoint.fr/monde/centrafrique-14-groupes-armes-pour-un-seul-territoire-05-02-2019-2291401_24.php#11, (consulté le 08 décembre 2023).
- AFP, « Centrafrique: manifestation à Bangui contre l'armée française », 22 août 2014, disponible sur: <https://www.youtube.com/watch?v=o45AtX-q8Y>, (consulté le 08 décembre 2023).
- Africa News, « Touadéra accuse l'Occident d'ingérence et de pillages en Centrafrique », 6 mars 2023, disponible sur: <https://fr.africanews.com/2023/03/06/touadera-accuse-loccident-dingerence-et-de-pillages-en-centrafrique/> (consulté le 10 décembre 2023).
- Africa-Press-CentrAfricaine, « Mise en place de la coordination du BRDC, la bataille va devoir commencer », 16 août 2022, disponible sur: [Mise en place de la coordination du BRDC, la bataille va devoir commencer - centrafricaine \(africa-press.net\)](https://www.africa-press.net/mise-en-place-de-la-coordination-du-brdc-la-bataille-va-devoir-commencer-centrafricaine), (consulté le 06 décembre 2023).
- Alger républicain, « Françafrique en Centrafrique : la France reproduit le « schéma malien », déstabiliser pour mieux intervenir », 25 novembre 2013, disponible sur: http://www.alger-republicain.com/IMG/article_PDF/Fran-afrique-en-Centrafrique-la_a1397.pdf, (consulté le 08 décembre 2023).
- Armand AROU, « Centrafrique : ouverture d'une enquête contre l'ancien président de la transition Alexandre N'Guendet », 13 juin 2023, disponible sur: <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/centrafrique-ouverture-dune-enqu%C3%AAtre-contre-lancien-pr%C3%A9sident-de-la-transition-alexandre-nguendet-/2921285>, (consulté le 06 décembre 2023).
- Bernard LUGAN, « L'opération Sangaris : un échec politique qui avait été annoncé », Polémia, 30 octobre 2016, disponible sur: <https://www.polemia.com/loperation-sangaris-un-echec-politique-qui-avait-ete-annonce/>, (consulté le 08 décembre 2023).
- Charlotte COSSET, « Centrafrique: François BOZIZÉ est le coordonnateur de la CPC selon un document », RFI, 08 mars 2021, disponible sur: <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210308-centrafrique-fran%C3%A7ois-boziz%C3%A9-est-le-coordonnateur-de-la-cpc-selon-un-document>, (consulté le 06 décembre 2023)
- Christophe DICKÈS, *République centrafricaine : le conflit inattendu ?*, Paris, Outre-Terre, 2015/4 (N° 45), DOI : 10.3917/oute1.045.0256, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-outre-terre2-2015-4-page-256.htm>.
- Dominique JOSSE, « De Bokassa au chaos : La France disqualifiée en Centrafrique », 27 novembre 2013, disponible sur : <http://international.pcf.fr/47109>, (consulté le 09 décembre 2023).



- France 24, « Présidentielle en Centrafrique : malgré les menaces, l'explosion de violence n'a pas eu lieu », 27 décembre 2020, disponible sur : <https://www.france24.com/fr/afrique/20201227-pr%C3%A9sidentielle-en-centrafrique-d%C3%A9but-d-une-journ%C3%A9e-de-vote-sous-haute-tension> (consulté le 06 décembre 2023).
- Guinée Matin, « Centrafrique : le chef rebelle et ex-président BOZIZÉ a quitté le Tchad pour la Guinée-Bissau », 6 mars 2023, disponible sur : <https://guineematin.com/2023/03/06/centrafrique-le-chef-rebelle-et-ex-president-bozize-a-quitte-le-tchad-pour-la-guinee-bissau/>, (consulté le 06 décembre 2023).
- Ivan RIOUFOL, « Centrafrique : la France dans le piège du néocolonialisme », 11 décembre 2013, disponible sur : <https://blogrioufol.com/centrafrique-la-france-dans-le-piege-du-neocolonialisme/>, (consulté le 08 décembre 2023).
- Jean-Fernand KOENA, « Le fiasco de la cryptomonnaie Sango Coin en Centrafrique », 02 septembre 2022, disponible sur : <https://www.dw.com/fr/centrafrique-sango-coin-cour-constitutionnelle/a-63007614>, (consulté le 09 décembre 2023).
- Jean-Fernand KOENA, A BAMBOUTI, « Les combats entre rebelles font des victimes », 23 mars 2023, disponible sur : <https://www.dw.com/fr/centrafrique-combats-rebelles-bambouti-upc/a-65087537>, (consulté le 09 décembre 2023).
- Le Monde et AFP, « Scènes de liesse à Bangui après la démission de Michel Djotodia », 10 janvier 2014, disponible sur : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2014/01/10/centrafrique-scenes-de-liesse-apres-la-demission-de-michel-djotodia_4346191_3212.html (consulté le 1er décembre 2023).
- Le Monde, « L'ambassadrice d'Italie convoquée par Paris après des propos de Luigi Di Maio », 21 janvier 2019, disponible sur : https://www.lemonde.fr/international/article/2019/01/21/l-ambassadrice-d-italie-convoquee-au-ministere-des-affaires-etrangeres-francais-apres-des-propos-de-luigi-di-maio_5412430_3210.html (consulté le 11 décembre 2023).
- MINUSCA, Historique, Bangui, MINUSCA, 2023, disponible sur : <https://minusca.unmissions.org/historique-0#:~:text=Alors%20que%20la%20situation%20en%20R%C3%A9publique%20centrafricaine%20se,mettre%20un%20terme%20%C3%A0%20l'E2%80%99escalade%20de%20la%20violence> (consulté le 30 novembre 2023).
- Moammar BENGUE-BOSSIN, « Komboh... Nzombo ! ou Lettre ouverte au peuple de l'Oubangui-Chari et à un certain Faustin Archange Touadera », Bangui, Zo kwe Zo Editions, 2021, p. 81
- Olivier NDENKOP, « Centrafrique : les raisons cachées de l'intervention française », Investigation, 16 décembre 2013, disponible sur : <https://lepcf.fr/Centrafrique-les-raisons-cachees>, (consulté le 08 décembre 2023).
- Prosper NZEKANI ZENA, « Leçons et limites du DDR en Afrique », Bulletin de la Sécurité Africaine, N° 24/Janvier 2013, disponible sur : <https://africacenter.org/fr/publication/lecons-et-limites-du-ddr-en-afrique/> (consulté le 10 décembre 2023).



- Reuters, « Le président centrafricain démissionne », Radio Canada, Montréal, 10 janvier 2014, disponible sur: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/648912/centrafrique-president-michel-djotodia-demission> (consulté le 1er décembre 2023).
- RFI, « Sud-Est de la Centrafrique: combats entre une milice d’auto-défense et des militaires sud-soudanais », 25 avril 2023, disponible sur : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230425-sud-est-de-la-centrafrique-combats-entre-une-milice-d-auto-d%C3%A9fense-et-des-militaires-sud-soudanais>, (consulté le 09 décembre 2023).
- RFI, Centrafrique: « L’opposition n’a jamais été aussi affaiblie depuis que Touadéra est au pouvoir », 14 août 2023, disponible sur: [Centrafrique: «L'opposition n'a jamais été aussi affaiblie depuis que Touadéra est au pouvoir» - Le grand invité Afrique \(rfi.fr\)](https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230814-centrafrique-l-opposition-n-a-jamais-ete-aussi-affaiblie-depuis-que-touadera-est-au-pouvoir), (consulté le 06 décembre 2023).
- Tanguy BERTHEMET, « La Centrafrique bascule dans la violence à la veille des élections générales », 21 décembre 2020, disponible sur: <https://www.lefigaro.fr/international/la-centrafrique-bascule-dans-la-violence-a-la-veille-des-elections-generales-20201221> (consulté le 06 décembre 2023).
- Thibaud LESUEUR, *République centrafricaine : autopsie d’une crise méconnue*, Paris, *Politique étrangère*, 2014/3 (Automne), DOI : 10.3917/pe.143.0163, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2014-3-page-163.htm>.
- WikiHow, Comment devenir Président des États-Unis, disponible sur: <https://fr.wikihow.com/devenir-Pr%C3%A9sident-des-%C3%89tats%E2%80%91Unis#aiinfo>, (consulté le 06 décembre 2023).

Allocutions, déclarations, communications

- Discours du Président centrafricain Faustin-Archange TOUADERA, le 21 septembre 2023 à l’Assemblée Générale des Nations Unies.
- Evelyne BRENER, *De l’oralité à l’audiovisuel pour la Renaissance Africaine et du rôle de la femme pour cet objectif*. 3e Congrès international de la Femme Noire – Kinshasa, 1er décembre 2009. Mis en ligne sur le site : <http://www.ceafri.net/site/spip.php?article144&artsuite=1>
- Jean-François MÉDARD, « « Mise en examen » de la politique africaine de la France », 8-9 novembre 1994, Biarritz (*L’Afrique à Biarritz*, Karthala, 1995).
- Nicholas DE RIVIERE, « La situation de la République Centrafricaine demeure fragile », salle de presse, déclaration de la France à l’ONU, archives 2023.

Rapports et autres documents



- « Hasard et déterminisme », Billet de blog, *Le Club de Mediapart*, 1^{er} septembre 2019, disponible sur: <https://blogs.mediapart.fr/stephane-de-gerando/blog/010919/hasard-et-determinisme> (consulté le 30 novembre 2023).
- Ambassade des Etats-Unis en République Centrafricaine, *Rapport sur les Droits de l'Homme en RCA*, 2020.
- Banque Africaine de Développement, Rapport annuel 2007.
- Charte de la Renaissance culturelle africaine.
- Conseil des droits de l'homme, Rapport de l'expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale, Rudi MUHAMMAD RIZKI (A/HRC/15/32), juillet 2010.
- Constitution centrafricaine du 30 août 2023.
- Constitution de la République française du 4 octobre 1958.
- Constitution des Etats-Unis d'Amérique du 17 septembre 1787.
- Convention de Vienne sur le droit des traités du 23 mai 1969.
- Cour Constitutionnelle, Avis N° 015/CC/20 du 05 juin 2020, Recueil des Décisions et Avis de la Cour Constitutionnelle de 2018-2021, Bangui, L'Imprimerie L.T. Services, 2021, pp. 163-176.
- Cour Constitutionnelle, Décision N° 001/CC/23 du 03 janvier 2023.
- Cour Constitutionnelle, Décision N° 116/CC/21 du 12 août 2021, Ibrahim Al Hissen ALGONI, Recueil des Décisions de la Cour Constitutionnelle, Contentieux électoral, 1^{er} et 2nd tour des élections législatives partielles (14/03/21 et 23/05/21), 1^{er} et 2nd tour des élections législatives résiduelles (23/05/21 et 25/07/21), Bangui, L'Imprimerie L.T. Services, 2021, pp. 90 à 96.
- Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.
- Décret N° 22.419 du 03 octobre 2022 complétant les dispositions du décret N° 06.156 du 10 mai 2006 fixant les dispositions particulières applicables aux cadres de l'Enseignement Supérieur en République centrafricaine
- Décret N° 22.455 du 24 octobre 2022 rapportant les dispositions du Décret N° 17.133 du 10 avril 2017 entérinant la désignation des membres du Bureau de la Cour Constitutionnelle.
- Human Rights Watch, « Rapport mondial 2014 : République centrafricaine, Événements de 2013, 2014 », disponible sur: <https://www.hrw.org/fr/world-report/2014/country-chapters/260112>, (consulté le 10 décembre 2023).
- International Crisis Group, *Centrafrique : éviter une nouvelle désintégration de l'armée*, 2022.



- Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, pris sur : https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.unssc.org/sites/default/files/2030_agenda_for_sustainable_development_kcsd_pri mer_fr.pdf&ved=2ahUKEwj3tqK3uoSDAxXlX0EAHTm4CZUQFnoECA4QBg&usg=AOvVaw1aSQPG4QGkjc9w84JISr1R, le 10 décembre 2023.
- Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France 2008-2020, Paris, La documentation française, 2008.
- Médecins Sans Frontières, « 2017 : une année meurtrière pour la République centrafricaine », 15 février 2018, disponible sur : <https://www.msf.fr/actualites/2017-une-annee-meurtriere-pour-la-republique-centrafricaine>, (consulté le 10 décembre 2023).
- Oliver STONE, « Une autre histoire de l'Amérique, épisode 7 : Johnson, Nixon et le Vietnam », diffusé sur Planète +, 2014.
- Résolution A/RES/53/243 du 06 octobre 1999.
- ULIÈGE, « Les Romains, un peuple de juristes : introduction au Droit romain », Petites biographies romaines, disponible sur: <https://lms.fun-mooc.fr/courses/course-v1:ulg+108021+session01/e462127044014921a816c30a09952229/> (consulté le 30 novembre 2023).
- UNHCR et al., Analyse de la situation des violences basées sur le genre dans douze préfectures couvertes par le HCR et ses partenaires, Janvier à Juin 2022, disponible sur : <file:///C:/Users/HUAWEI/Downloads/RCA-Rapport%20analytique%20consolide%CC%81%20des%20Interventions%20VBG%20de%20janvier%20a%CC%80%20juin%202022.pdf>, (consulté le 10 décembre 2023)

Liens internet

- http://www.irenees.net/article4_fr.html
- [https:// www.bbc.com/afrique/region-47132300](https://www.bbc.com/afrique/region-47132300) consulté le 06 décembre 2023.
- <https://information.tv5monde.com/international/des-soldats-francais-accuses-de-viol-en-centrafrique-23182>
- https://minusca.unmissions.org/femmes_rca Consulté le 04 décembre 2023.
- <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/republique-centrafricaine/centrafrique-vers-abolition-peine-de-mort-en-rca> Consulté le 4 décembre 2023
- <https://www.un.org/africarenewal/fr/derni%C3%A8re-heure/soup%C3%A7onn%C3%A9s-de-viol-d%E2%80%99enfants-en-rca-les-soldats-de-maintien-de-la-paix->



[fran%C3%A7ais#:~:text=En%20avril%202016%2C%20les%20Nations,Unies%20et%20des%20forces%20fran%C3%A7aises.](#)

- <https://www.conseil-constitutionnel.fr/la-constitution/le-role-de-l-etat#:~:text=garantit%20la%20s%C3%A9curit%C3%A9%20et%20l'ordre%20publics.&text=Sur%20le%20plan%20institutionnel%2C%20cela,de%20la%20D%C3%A9claration%20de%201789>), Consulté le vendredi 08 décembre 2023 à 4h46.
- <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/central-africa/central-african-republic/dix-ans-apres-le-coup-detat-la-republique>, consulté le jeudi 07 décembre 2023 à 11h47.